

# Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

La Libre BELGIQUE

DH LES SPORTS+

ACTV ANTWERP CENTRE TELEVISION

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XIe siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris dans la liste des bâtiments classés au patrimoine culturel immobilier de Wallonie — qu'il convient d'entretenir régulièrement... Aujourd'hui, les autorités communales prévoient 72.235€ de travaux à l'intérieur de l'édifice.

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mission requiert l'expertise des services de l'archéologie du



« Une rampe de fouilles



La bourgmestre Fabienne Winckel (f

LA GAZETTE NOUVELLE

LE SOIR

RUGBY - PLAYOFFS - D1

## SOIGNIES GIFLE DENDERMONDE ET FILE À NOUVEAU EN FINALE

Les Carriers n'ont fait qu'une bouchée de Dendermonde et ne sont plus qu'à une marche de

FOOTBALL - P1 - TOUR FINAL

## LA MALÉDICTION SEMBLE SE POURSUIVRE POUR SOIGNIES

Il faudra passer par le tour final interprovincial pour les Sonégien s'ils veulent définitivement mettre un terme

# Revue de presse du vendredi 22 mai 2026

Rugby 1. Dendermonde, Brno, Speerbaert, Jacques, Schout, O'Brien, Dendermonde, Van Hoolbeek, Vlieg.

ROMAIN SCHREIVENS

Face au triple champion en titre, les Sonégien ont livré une prestation époustouflante. Après un peu moins de vingt minutes de jeu, Antoine Vegis avait déjà concrétisé deux pénalités (6-3). Les Carriers ont ensuite



World War Cultural, Butler (D) Football, 2025, De Brink, New York, France, Culture, Carriers, Nieuwe Wijk, Groot, De Ind, Dendermonde, Groot, 2025, Brno, Speerbaert, Jacques, Schout, O'Brien, Dendermonde, Van Hoolbeek, Vlieg.

BERNARD CHILAN

Les tribunes étaient bien garnies ce dimanche à Soignies où la troupe locale, forte d'un succès face à Néchin au premier tour, n'envisageait rien d'autre que la victoire d'une finale face à



DT4 - Bibliothèques, ludothèque & EPN

**DH** | **LES**  
**SPORTS<sup>+</sup>**

# Les autorités partent à la chasse aux fraudeurs cet été

## SOCIAL

Police fédérale, Onem et inspection sociale multiplient les contrôles dans nos aéroports pour traquer les fraudes sur les voyages.

**C**es derniers jours, plusieurs voyageurs ont été contrôlés à leur retour de vacances à l'aéroport de Brussels Airport. L'objectif n'était pas uniquement lié à l'immigration ou à la sécurité: les autorités cherchaient également à détecter d'éventuelles fraudes sociales.

Les opérations sont menées conjointement par la police fédérale, les services d'inspection sociale, l'Onem et parfois l'Office des étrangers. Les agents peuvent notamment vérifier l'identité

des passagers et poser des questions sur leur situation professionnelle ou médicale.

### L'Onem et l'Inami organisent des contrôles conjoints.

Ces contrôles s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre la fraude sociale voulue par les autorités fédérales. Ils visent principalement deux catégories de personnes: les chômeurs qui ne respecteraient pas les règles en ma-

tière de congés et les personnes en incapacité de travail parties à l'étranger sans autorisation.

Le phénomène n'est pas nouveau mais les opérations semblent se multiplier ces derniers mois dans les aéroports belges. Récemment, le ministre en charge de la lutte contre la fraude sociale, Rob Beenders, indiquait que les contrôles allaient être renforcés dans les mois à venir.

### ■ Chômage: partir en vacances est autorisé, mais pas sans limites

Mais quelles sont les règles en matière de voyage pour les demandeurs d'emploi et les personnes en incapacité? Ont-ils forcément l'interdiction de voyager? Nous avons posé

la question à l'Onem et l'Inami.

Du côté de l'Onem, on nous indique que les demandeurs d'emploi ont bien le droit de voyager. Mais ce droit est encadré. L'Onem rappelle ainsi que *"comme chômeur, vous avez droit à 24 jours (samedis compris) ou 4 semaines de vacances par an"*. L'organisme précise également que *"vous pouvez librement choisir le moment de vos vacances et décider de les prendre en une ou plusieurs fois"*, mais par tranche de minimum une semaine, et en prévenant l'Onem de son départ.

Une personne qui séjourne plusieurs semaines à l'étranger sans avoir déclaré ses vacances risque des sanctions et le rem-

boursement des allocations perçues indûment. Car c'est bien la raison de ces contrôles: un demandeur d'emploi ne reçoit pas d'allocation durant ses jours de vacances.

Le statut de chômeur implique aussi certaines limites pendant les vacances. L'Onem rappelle ainsi que *"les jours de vacances pour lesquels vous bénéficiez d'allocations de chômage, vous ne pouvez pas prester de travail ni pour votre propre compte, ni comme salarié"*.

Autrement dit, il n'est pas possible de profiter d'un séjour à l'étranger pour effectuer une activité professionnelle rémunérée tout en continuant à toucher des allocations.

### ■ En incapacité de travail, voyager n'est pas interdit

En ce qui concerne les personnes en incapacité de travail ou en invalidité, là encore, voyager n'est pas automatiquement interdit.

*"Les personnes en incapacité de travail voyageant en dehors de l'espace Schengen doivent avoir demandé au préalable une autorisation au médecin-conseil de leur mutualité, nous indique l'Inami. Si une personne en incapacité de travail a séjourné à l'étranger en dehors de l'Espace économique européen sans l'autorisation de la mutualité, les indemnités d'incapacité de travail seront récupérées pour cette période."*

Par ailleurs, des actions sont parfois aussi menées auprès de personnes voyageant dans la zone Schengen. *"Dans ce cas, la personne en incapacité de travail n'a pas besoin de l'autorisation préalable du médecin-conseil de la mutualité, mais elle doit avertir sa mutualité de ce déplacement"*, nous dit-on encore.

### ■ Des contrôles appelés à se poursuivre

Les autorités fédérales considèrent ces opérations comme un outil de lutte contre la fraude sociale transfrontalière. Les contrôles réalisés à l'aéroport de Zaventem devraient donc continuer, voire s'intensifier pendant les périodes de vacances.

Du côté politique, néanmoins, on se veut discret sur le sujet. Les ministres et députés concernés par ces sujets nous indiquent simplement que la lutte contre la fraude sociale doit continuer, avec les outils déjà mis en place par les services compétents.

**Thibaut Van Hoof**

# 15.000 bénéficiaires d'allocations vivent à l'étranger

## ENQUÊTE

Selon une enquête de HLN basée sur des chiffres de l'Inami, ce chiffre explose depuis plusieurs années.

Le phénomène intrigue les mutualités et les autorités sanitaires. D'après des chiffres de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (Inami), relayés par le quotidien flamand HLN, près de 15.000 personnes vivant à l'étranger bénéficient d'une allocation belge de maladie de longue durée. Plus précisément, 14.713 personnes domiciliées hors de Belgique ont perçu une indemnité en 2025.

À première vue, cela ne représente qu'une petite partie des 576.643 personnes en incapacité de travail depuis plus d'un an dans le pays. Pourtant, la progression de cette catégorie est particulièrement marquée. En cinq ans, le nombre total de malades de longue durée a augmenté de 22% en Belgique.

les plus représentés.

Certaines situations peuvent toutefois s'expliquer assez simplement.

Les mutualités rappellent notamment que ces statistiques incluent probablement des travailleurs frontaliers.

Il peut s'agir de Français travaillant en Belgique ou de Néerlandais employés dans le port d'Anvers. Même domiciliés à l'étranger, ces travailleurs cotisent au système social belge et conservent donc leurs droits aux allocations.

**Les numéros Inami pourront désormais être retirés en cas de fraude grave.**

Cette explication semble

pacité à retravailler. Mais lorsque le bénéficiaire réside à plusieurs centaines, voire milliers de kilomètres, les procédures deviennent plus compliquées.

Au sein de l'Union européenne, un malade de longue durée peut déménager sans devoir justifier son choix, à condition d'avertir sa mutualité avant son départ. Hors de cette zone, une autorisation d'un médecin-conseil est toutefois nécessaire. Pour assurer les contrôles, les mutualités belges peuvent demander à des organismes locaux d'effectuer des examens médicaux sur place.

## Numéros Inami en péril

Toujours dans le domaine de la santé, les prestataires de soins qui commettent des fraudes graves risquent désormais de se voir retirer temporairement leur numéro Inami. C'est ce que prévoit le projet de loi-cadre du ministre de la Santé

Mais parmi les bénéficiaires installés à l'étranger, la hausse atteint 58%, passant de 9.312 personnes en 2020 à près de 15.000 aujourd'hui.

Aucune autre catégorie n'affiche une croissance aussi rapide. Et pour l'instant, les mutualités reconnaissent ne pas disposer d'explication claire à cette évolution, faute d'analyse approfondie, toujours selon HLN.

## La France largement en tête

Sans surprise, les pays voisins figurent parmi les destinations privilégiées. La France arrive très largement en tête: plus de 6.600 bénéficiaires d'une allocation belge y résident. L'Espagne occupe la deuxième place avec environ 1.880 personnes, devant les Pays-Bas. La Turquie, le Portugal, l'Italie et l'Allemagne apparaissent également parmi les pays

néanmoins moins évidentes pour les personnes établies dans des pays plus éloignés comme l'Espagne ou la Turquie, indique le quotidien flamand.

Le sujet soulève aussi des questions en matière de contrôle médical. Le gouvernement fédéral veut renforcer le retour à l'emploi des malades de longue durée, notamment via des évaluations régulières de leur ca-

Frank Vandembroucke (Vooruit), qui a reçu jeudi le feu vert de la Chambre en séance plénière

La suspension ne peut toutefois être prononcée que par une juridiction administrative et ne vise expressément pas les prestataires de soins qui ont commis une erreur de bonne foi et qui sont disposés à la corriger.

Thibaut Van Hoof



# Pairi Daiza se passera du cadeau fiscal de la Région wallonne

## FISCALITÉ

Le subside wallon pour le futur parc aquatique avait fait débat et réagir Éric Domb. Ce jeudi, il annonce une mesure inédite.

**L**e sujet avait fait débat en fin d'année 2025, quand certains s'étaient étonnés d'un "cadeau fiscal" de 11,5 millions d'euros accordés à Pairi Daiza pour la construction de son futur parc aquatique. Une polémique était rapidement née, ce qui n'avait pas plu à Éric Domb, le fondateur du parc. Ce jeudi, le dossier a pris un nouveau tournant.

Pour rappel, "en décembre 2025, le gouvernement wallon avait accordé à Pairi Daiza, dans le cadre d'un dispositif légal visant à soutenir les investissements créateurs d'emplois, un soutien de 11,5 millions d'euros lié à un investissement privé de 106 millions et à la création de 275 emplois", détaille le parc.

Si cela pouvait étonner, il s'agissait d'un mécanisme "appliqué depuis de nombreuses années sous plusieurs gouvernements successifs, concerne l'ensemble des entreprises investissant en Wallonie dans des projets créateurs d'emplois. Il ne constituait donc en rien un dispositif particulier propre à Pairi Daiza", rappelle Pairi Daiza.

Après quelques mois de réflexion, une décision inédite a été prise par le parc: renoncer au subside! "Sensible aux préoccupations exprimées par la population et dans le contexte budgétaire difficile que traverse aujourd'hui la Wallonie, Pairi Daiza a estimé qu'il était de sa responsabilité d'assumer seul cet investissement. Dans

cette période complexe, il est juste que chacun apporte sa contribution avec une vision de long terme", annonce Éric Domb, dans un message.

**Le parc se passera du "cadeau fiscal" de 11,5 millions d'euros.**

Une décision qu'on peut saluer mais qui interroge aussi. Un one-shot dans un dossier sensible ou une mesure structurelle? Le parc

nous indique que la décision ne concerne que le parc aquatique. On comprend donc que Pairi Daiza ne renoncera pas à tous les futurs subsides potentiels.

"Que ce dispositif ait parfois été présenté de façon caricaturale relève d'une confusion que Pairi Daiza regrette, non pour lui-même, mais pour l'image de la Wallonie comme terre d'investissement, d'ambition et de création. Pairi Daiza reste profondément convaincu que notre Région doit continuer à soutenir ceux qui investissent,

créent de l'emploi et construisent dans la durée. Depuis plus de trente ans, Pairi Daiza construit en Wallonie un projet fondé sur une conviction simple: la nature, la beauté et l'émerveillement peuvent devenir une force de développement durable pour toute une Région. Ce futur parc aquatique en sera une nouvelle expression", écrit encore Éric Domb.

Par ailleurs, cette annonce pose aussi la question du futur du parc aquatique. Le projet n'est évidemment pas remis en cause, et le chantier continue. Et l'ouverture, c'est pour quand? "Il y a encore beaucoup de travail. La date d'ouverture n'est pas connue à ce jour. Nous ne communiquerons que lorsque nous la connaîtrons", nous indique-t-on.

De quoi suscité des réactions, notamment celle de Pierre-Yves Jeholet, ministre wallon de l'Économie. "La décision de Pairi Daiza de financer seul son projet est un choix libre et souverain que je respecte, déclare-t-il. Je veux toutefois être très clair: le gouvernement n'a jamais rien exigé. Le soutien valide relevait d'un cadre légal, transparent et strictement encadré, applicable à toutes les entreprises qui investissent et créent de l'emploi en Wallonie."



Eric Domb et la direction de Pairi Daiza ont pris une mesure forte. © EDA MATHIEU GOLINVAUX

# Fortes chaleurs: Glatigny rappelle les règles

## ENSEIGNEMENT

Une circulaire est envoyée en prévision des fortes chaleurs.

**L'**administration a envoyé ce jeudi une circulaire aux profs pour rappeler les modalités et le cadre légal en cas de "circonstances exceptionnelles". De nombreux enseignants n'ont pas manqué de faire un lien avec leurs actions de grève contre les mesures budgétaires qui mettraient en péril la qualité de l'enseignant. Mais la ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny (MR), assure que le lien est ailleurs. *"La semaine prochaine, les températures vont fortement augmenter, avec des pics annoncés jusqu'à 31°C dès mardi"*, indique le communiqué de presse. *"L'objectif est d'éviter l'improvisation et donner aux directions et pouvoirs organisateurs des repères concrets pour gérer celles-ci."*

Selon le Code de l'ensei-

gnement, il faut un cas de force majeure pour suspendre les cours et une vague de chaleur n'est pas un événement imprévisible, irrésistible et extérieur à la volonté de l'école. Il n'existe aucun seuil de température qui entraîne la suspension automatique des cours.

Les directions sont invitées à faire preuve de "discernement" et de "proportionnalité" en tenant compte de la situation, de la sécurité des élèves et du personnel et des moyens disponibles. *"Les écoles doivent pouvoir compter sur un cadre clair lorsqu'elles font face à des situations exceptionnelles. Notre priorité est double: protéger les élèves et les équipes éducatives, tout en garantissant la continuité des apprentissages"*, conclut Valérie Glatigny.

Zhen-Zhen Zveny

# On lui refuse un dépôt de plainte... parce qu'elle n'a pas pris rendez-vous

## MONS

La police et le bourgmestre de Mons annoncent du changement : le système actuel sera modifié.

**U**n adolescent de 13 ans suivi, encerclé et victime d'une tentative de racket sur le chemin de l'école à Mons. Les faits sont déjà graves et traumatisants. Quelques heures plus tard, en compagnie de sa maman, il se heurte à une autre forme d'incompréhension : l'impossibilité de déposer plainte immédiatement auprès de la police. Une situation qui suscite colère et incompréhension.

Les faits se sont déroulés mercredi matin. Comme chaque jour, Gabriele, 13 ans, quitte son domicile tôt pour rejoindre son école à Mons. Arrivé à la gare, il rejoint un ami venu en train avant d'emprunter la rue des Gaillers en direction du Sacré-Cœur.

**“En sortant du commissariat, mon fils m'a dit 'Alors c'est tout, on ne fait rien ?'”**

*diat. Elle a eu les bons réflexes, elle a directement pris les choses en main”, insiste la maman. Peu après, un troisième élève arrive à son tour, seul et choqué, après avoir vécu “exactement le même scénario.”*

### ■ “Il faut prendre rendez-vous !”

L'école contacte alors la police et prévient les familles, qui sont encouragées à déposer plainte.

C'est ensuite que la situation prend une tournure que Mathilde Buonomo juge “incompréhensible.” *“Le mercredi après-midi, nous nous rendons au poste de police de proximité pour déposer plainte suite à une tentative de racket sur des mineurs de 13 ans, sur le chemin de l'école. Et là, on nous répond qu'il faut un rendez-vous. On nous précise même que ce n'est pas la peine d'aller au commissariat central car là aussi, il faut un rendez-vous.”*

Pour la maman, par

ailleurs psychologue clinicienne, le problème dépasse son seul cas personnel. *“Nous sommes dans une société où on encourage les enfants à parler, à signaler les violences. Mais encore faut-il qu'ils se sentent écoutés et protégés ! Mon fils en a parlé mais ce n'est pas toujours le cas. Si des familles ont le sentiment qu'il n'y a pas de réponse immédiate, d'autres ne signaleront plus les faits. Quel message leur adresse-t-on si les adultes qui sont censés les protéger ne le font pas ? En sortant du commissariat, mon fils m'a dit “Alors c'est tout, on ne fait rien ?”*

Mathilde Buonomo explique avoir finalement été recontactée ce jeudi matin par le secrétariat du chef de corps de la police, qui insistait pour qu'une plainte soit déposée rapidement. *“Là, cela paraissait urgent. Mercredi, j'avais insisté pour pouvoir déposer plainte rapidement, expliqué que je parlais ensuite à l'étranger. C'est finalement mon mari qui se rendra au commissariat ce vendredi en fin d'après-midi.”*

Au-delà de l'agression, c'est surtout l'absence de prise en charge immédiate

qui marque la famille.

La maman rappelle que les conséquences psychologiques de tels faits peuvent être importantes. *“Dans le cas présent, les garçons n'ont pas été blessés physiquement, heureusement, et mon fils va bien, notamment parce que nous en avons beaucoup discuté. Mais derrière, il peut y avoir la peur de reprendre le bus, l'angoisse du trajet, le sentiment d'insécurité. Ce sont des choses qu'il faut entendre et des inquiétudes auxquelles, nous adultes, nous devons être à même de répondre ! Banaliser le fait d'être suivi, intimidé, sans que les choses ne soient immédiatement prises au sérieux par la police, c'est la preuve que quelque chose ne va pas, c'est un échec sociétal.”*

### ■ La police reconnaît une erreur de jugement

Du côté de la zone de police Mons-Quévy, on confirme que le système actuel a ses limites. *“Dans le cas présent, l'on peut parler d'erreur de jugement. Cette maman aurait dû pouvoir déposer plainte immédiatement car son enfant était susceptible de recroiser les mêmes*

*personnes le lendemain. D'où l'importance de dénoncer les faits sans tarder”,* admet Bruno Lheureux, chef de corps.

Aujourd'hui, le système repose sur une appréciation du degré d'urgence. *“Les citoyens peuvent prendre rendez-vous via une application, en nous contactant par téléphone ou en venant sur place. L'objectif, c'est de limiter les temps d'attente interminables, de structurer les choses. Nous catégorisons les faits en trois catégories : non-urgences ; l'urgence relative ; l'urgence.”*

Il est donc, normalement, toujours possible de déposer plainte même sans rendez-vous. Mais dans les faits, le système actuel repose exclusivement sur une appréciation du policier qui entend la demande. D'où la volonté de faire évoluer les choses.

*“Nous allons faire coexister l'ancien et le nouveau système”,* annonce Bruno Lheureux. Les citoyens qui désirent déposer plainte pourront à nouveau le faire sans délai.

*“Il faut se rendre à l'évidence, le système actuel, basé sur une appréciation du de-*

Très vite, les deux adolescents remarquent qu'ils sont suivis. "Puis, ils se retrouvent coincés, dans cette petite rue étroite, par cinq jeunes de 15 ou 16 ans qui leur barrent le passage", raconte sa maman, Mathilde Buonomo. "Il y a eu intimidation, pression, racket. On leur demande de l'argent, leurs GSM et des puffs."

Les deux adolescents refusent de céder. "Un des jeunes demande à mon fils son âge. Quand il répond qu'il a 13 ans, un autre finit par dire: 'Laisse-le, il est trop petit.'"

Les garçons parviennent finalement à rejoindre leur établissement scolaire. Une fois sur place, ils préviennent immédiatement une éducatrice. "Il faut vraiment souligner sa réaction immé-



■ Le fils de Mathilde Buonomo a été intimidé sur le chemin de l'école. © D.R./EDA

gré d'urgence par un agent, est perfectible et a entraîné des difficultés à plus d'une reprise. Le cas évoqué est, à mes yeux, la démonstration de trop", estime le bourgmestre. "Pour cette raison, j'ai demandé au chef de corps qu'un autre système soit étudié et mis en place."

À savoir des plages horaires sans rendez-vous. "La possibilité d'y recourir peut bien entendu être conservée, mais cela ne doit pas être la norme. Je peux entendre que pour la police, c'est une facilité, mais je dois admettre que je regarde cela d'un œil critique depuis un moment car le service au citoyen n'est pas optimal en l'état."

À Mons en 2025, la zone de police a enregistré plus de 11 000 plaintes.

Emeline Bertler

# Trop ou pas assez d'heures de sommeil est mauvais

## SANTÉ

Une étude internationale a trouvé combien d'heures il faut dormir et est arrivée à une conclusion très précise.

**L**e sommeil représente plus d'un tiers de notre vie et est sa qualité est crucial pour la santé. Entre les personnes qui ont besoin de 9 heures au moins et celles qui peuvent se contenter de quel-

ques heures de sommeil, qui a le meilleur rythme?

Des experts ont découvert combien de temps il faut dormir pour être en bonne santé. Si des nuits trop courtes sont mauvaises, quand elles sont trop

longues, ce n'est pas bon non plus. Basée sur plus de 500.000 participants, une étude internationale a analysé leurs données et a établi une corrélation entre le nombre d'heures de sommeil et le vieillissement accéléré de la personne.

Les gens qui dorment entre 6h24 et 7h48 présentent de meilleurs indicateurs de santé que les autres. Le nombre d'heures idéal va-

rie selon les organes. Des nuits de six heures préservent le cœur tandis que dormir huit heures permet d'améliorer les capacités cérébrales. Les chercheurs constatent également que les femmes ont besoin de 12 minutes de plus en moyenne que les hommes, pour des raisons hormonales.

Selon l'étude publiée le 13 mai dans la revue Na-

ture, le manque de sommeil entraîne plutôt des effets directs et rapides comme des troubles cérébraux tels que la dépression et l'anxiété alors qu'un sommeil plus long semble plutôt être un marqueur de problèmes sous-jacents, comme la neurodégénérescence, les troubles métaboliques et l'inflammation chronique.

Z.-Z. Z.

# Subsides libérés mais doutes persistants autour du devenir du club de basket

## MONS

Si l'espoir de sauver le club renaît, l'opposition estime que la ville s'engage financièrement sans avoir de garanties sur son devenir.

**L**e conseil communal de Mons a ratifié la libération anticipée de la troisième tranche du subside communal destiné au club de basket montois, alors que l'avenir de l'Union Mons-Hainaut semblait encore très incertain il y a quelques semaines. Cette décision intervient dans un contexte marqué par l'arrivée du groupe français CityX Clubs, devenu actionnaire majoritaire du futur projet professionnel du club via une nouvelle structure baptisée CityX Mons SRL.

**“Il faudrait pouvoir vérifier la viabilité du projet avant de tout.”**

Les ASBL Union Mons-Hainaut conservent toutefois la gestion du centre de

*avance de la troisième tranche qui était déjà prévue. Pour qu'il y ait un investisseur, il faut qu'il y ait un club. Et pour qu'il y ait un club, il faut qu'il y ait une licence.”*

### ■ “Le basket n'a pas de business model”

Dans les rangs de l'opposition, plusieurs élus ont toutefois fait part de leurs inquiétudes sur la viabilité financière du projet. La conseillère communale Opaline Meunier (Mons en Mieux) a dénoncé un dossier reposant davantage sur “un acte de foi” que sur des garanties solides. “On a voté

*le fait de sauver le basket en échange d'une promesse d'investisseurs et de plans financiers qui rendraient, je ne sais par quel miracle, le basket rentable”, a-t-elle déclaré. “Aujourd'hui, le plan n'a pas de projection pour devenir rentable.”*

Même tonalité du côté de Georges-Louis Bouchez, qui a pointé les fragilités structurelles du basket professionnel belge. “Le problème, c'est que le basket n'a pas de business model”, a-t-il affirmé. “Comparativement au football, il n'y a pas de droits TV importants, pas de transferts puisque les joueurs signent pour un an. La seule source de financement, c'est essentiellement le sponsoring.”

Le président du MR s'est également interrogé sur le

calendrier du dossier. “Vous demandez à la Ville d'anticiper la libération des fonds alors que le business model sera présenté plus tard. Avant de valider le point, il faudrait quand même pouvoir vérifier la viabilité financière du projet”, a-t-il plaidé.

Face aux critiques, Maxime Pourtois a défendu le travail réalisé pour éviter la disparition du dernier grand club sportif professionnel montois. “Il y a quelques mois, nous parlions de survie, sinon même de faillite annoncée”, a-t-il rappelé. “Aujourd'hui, grâce à la mobilisation de tous, il y a au moins des investisseurs qui se préoccupent de la situation du basket et qui sont prêts à injecter de l'argent dans un projet.”

Selon lui, la nouvelle

structure permet précisément de distinguer les activités financées par les pouvoirs publics et celles relevant du privé. “Les subsides de 300 000 euros restent dans les ASBL, pour la formation, l'école des jeunes et les activités associatives. À côté, il y a une société commerciale qui exploitera l'équipe professionnelle.”

### ■ Le traumatisme du football

Le bourgmestre Nicolas Martin a lui aussi défendu l'intervention de la Ville. “Le club était en sursis. Après le foot, il y a dix ans, on a été particulièrement attentifs à ne pas revivre la même épreuve sur le plan de l'image de la ville et de son rayonnement sportif. Nous avons fixé toute une série de conditions et nous voulons que le financement communal diminue avec les années.”

Pour la majorité, la priorité restait avant tout d'éviter la disparition pure et simple du club. “Sans cette libération de la dernière tranche de subsides, nous



formation et des sections amateurs. Pour la majorité communale, cette avancée représente une étape indispensable pour assurer la survie du club et garantir sa licence pour la saison 2026-2027. "Il n'est absolument pas question d'un nouveau subside", a insisté l'échevin des finances, Maxime Pourtois (LB). "Il s'agit simplement d'une



■ La ville de Mons souhaite sauver son club de basket. © UNION MONS-HAINAUT

n'aurions pas pu avoir l'espoir que nous avons aujourd'hui", a résumé la conseillère LB Khadija Nahime.

Reste désormais à savoir si l'arrivée de CityX Clubs permettra réellement de stabiliser durablement les finances du basket montois. Le point a finalement été voté et le subside libéré.

**Emeline Berlier**

# La réhabilitation du R5 sera lancée l'automne prochain

**MONS**

Le ministre de la mobilité et des infrastructures, François Desquesnes, confirme la nouvelle.

**C**ertains n'y croyaient plus... Et pourtant! Bonne nouvelle pour les milliers d'automobilistes et de routiers qui empruntent quotidiennement la R5 entre Mons, Jemappes et Asquillies: Le vaste chantier de réhabilitation annoncé par la Région wallonne est toujours bien sur les rails. Le ministre wallon des Infrastructures et de la mobilité, François Desquesnes (Les Engagés) a confirmé que les travaux débiteront à l'automne 2026.

Depuis plusieurs années, l'état de cet axe stratégique reliant Mons au Borinage suscite de nombreuses critiques. Nids-de-poule, rustines à répétition et chaussée dégradée rythment le quotidien des usagers, contraints de circuler sur une voirie régulièrement rafistolée mais jamais réellement renouvelée en profondeur.

Le député wallon Maxime Daye (MR) a récemment interpellé le ministre sur l'avancement du dossier, rappelant que "pas un mois ne se passe sans que des rustines soient posées sur les nombreux trous présents sur la voirie." Des réparations temporaires qui sont rapidement fissurées et trouées après le passage des camions et des nombreuses voitures qui empruntent cet axe majeur.

En mars 2025 déjà, le Gouvernement wallon avait annoncé un investissement de 49 millions d'euros pour remettre entièrement à neuf cette portion de la R5, avec un chantier prévu sur plusieurs années. Mais alors qu'aucun début de travaux n'est

visible sur le terrain, de nombreux usagers s'interrogeaient sur un éventuel retard.

## ■ **Priorité gouvernementale**

Dans sa réponse, François Desquesnes se veut cependant rassurant. "La réhabilitation structurelle du R5, entre Mons, Jemappes et Asquillies, est une priorité pour le Gouvernement, compte tenu du rôle structurant de cet axe pour la mobilité dans la région de Mons et du Borinage", affirme le ministre.

Ce dernier précise que "le marché public a été publié et que les offres reçues font actuellement l'objet d'une analyse rigoureuse par les services compétents. Une fois cette étape terminée, la SOFICO procédera à l'attribution du marché." Surtout, le ministre confirme que le calendrier annoncé précédemment reste d'actualité. "Sous réserve de l'aboutissement des procédures administratives, le calendrier initial est maintenu et le chantier débutera concrètement à l'automne 2026", indique François Desquesnes.

Ce dernier assure que des mesures sont prévues afin de limiter les perturbations. "Tout est mis en œuvre pour minimiser l'impact sur le trafic, notamment par un phasage optimisé et une communication proactive vers les riverains et les usagers de cet axe", conclut-il. Il faudra donc encore patienter un peu plus d'un an avant de voir débiter un chantier attendu depuis longtemps... Et qui devrait s'étaler sur quelque trois années. Courage, dira-t-on !

# Reconstruction du pont de la Chaussée Belle-Vue : 3000 signatures espérées

VILLE-POMMEROEUL

La date d'échéance de remise de la pétition approche à grands pas. Malgré la récente annonce du ministre, l'optimisme reste de mise.

Évidemment, la réponse du ministre François Desquesnes au député wallon Vincent Palermo au sujet de la reconstruction du pont de la Chaussée Belle-Vue (N554) a de quoi jeter un froid.

Évoquant "une situation budgétaire difficile" et "le contexte économique actuel", le ministre a répondu que le SPW Mobilité-Infrastructures estime que la reconstruction d'un pont routier sur la Chaussée Belle-vue ne constitue pas une priorité. "À ma demande, l'administration a analysé un projet alternatif consistant à réaliser une passerelle cyclable en remplacement du pont", a-t-il indiqué.

"L'estimation budgétaire de cette passerelle, qui ne saurait être affinée qu'au terme d'une étude plus approfondie, se situe entre 1,2 million et 3 millions d'euros. Mon administration m'indique que suite à son analyse de la balance coûts-bénéfices, la création d'une telle passerelle constituerait, certes, une amélioration locale pour les habitants de la qua-

rantine d'habitations concernées en matière de déplacements doux, mais qu'elle ne conditionnerait pas l'accessibilité générale du quartier, celle-ci demeurant assurée par le réseau existant. Au

regard de ces différents éléments, le SPW MI préconise de ne pas reconstruire d'infrastructure enjambant le canal à hauteur de la N554."

■ **"Vital pour l'économie locale et les services de secours"**

Voilà. De son côté, Caroline de Duve, citoyenne de Ville-Pommeroeul à l'origine du dépôt de la pétition, ne veut pas baisser les

bras. "A l'heure actuelle, la pétition a recueilli 1500 signatures. Pas des signatures qui proviendraient de gens qui habitent à des dizaines de kilomètres du pont et qui signeraient la pétition juste pour faire plaisir. On parle de signatures de gens impactés, de riverains directs mais aussi d'habitants et de commerçants des environs pour qui la reconstruction du pont s'avère cruciale. Nous plaide-

rons notre cause devant le parlement et nous espérons atteindre les 3000 signatures, assure Caroline de Duve. Nous savons que les contraintes budgétaires sont ce qu'elles sont, mais on parle ici de la préservation de la vie de nos villages, de l'économie locale et aussi de la possibilité pour les services de secours de pouvoir intervenir plus rapidement en cas d'urgence."

**"On parle de signatures de gens impactés, de riverains directs mais aussi d'habitants et de commerçants des environs"**

La demande porte sur une reconstruction accessible à tous les véhicules de moins de 3 tonnes pour garder une traversée calme du village pour l'accès aux écoles, au personnel soignant et services de secours et de police, aux commerces de proximités et aux familles de l'entité. Un pont à une voie avec priorité et une piste cyclable.

La pétition se clôture le 19 juin.



■ La pétition se clôture le 19 juin. © DEVAUX



# Il n'y aura pas de balades en bateau, cet été, aux ascenseurs de Strépy...

La Maison du Tourisme Centrissime veut éviter une « saison blanche » aux ascenseurs de Strépy-Thieu pour cet été. Des visites guidées, des expositions et un point d'accueil touristique sont actuellement à l'étude. En revanche, les balades en bateau ne reviendront pas cette saison...

LAURINE HANQUET

Malgré l'arrêt des activités des Voies d'Eau du Hainaut le 31 mars dernier, la Maison du tourisme Centrissime veut maintenir une dynamique touristique autour des ascenseurs de Strépy-Thieu dès cet été. Plusieurs projets sont actuellement en réflexion avancée avec la Région wallonne. « On se voyait mal perdre notre atout majeur, même pour une seule saison », explique Laurent Cannizzaro, directeur de Centrissime. « Avec le plan incliné de Ronquières, on a vu qu'un arrêt pouvait durer des années. On voulait absolument éviter une saison blanche sur le canal. »

« On est bien informé que le ministre et toutes ses équipes travaillent sur un cahier de charges qui vise à trouver un nouvel opérateur privé. Simplement, on connaît un peu les fonctionnements de l'administration et on sait que ces procédures prennent du temps. Là, le marché public n'est même pas encore lancé, donc une période de plu-

site, « une nouvelle collaboratrice qui accompagne les groupes et qui a les connaissances pour expliquer que ce soit Strépy-Thieu ou le canal du centre historique ».

« Dès maintenant, on peut proposer des visites guidées en extérieur pour des groupes. On l'a déjà fait récemment avec des journalistes espagnols. Nous avons les compétences en interne et un accord au niveau de la Région wallonne pour pouvoir le faire », précise le directeur. Mais ces visites pourraient prochainement aller plus loin avec un accès à certaines infrastructures du site.

## DES PROJETS À L'ÉTUDE

Plusieurs discussions sont en cours notamment avec la Région wallonne, à travers la SOFICO, concernant le rachat de l'exposition qui est au huitième étage de l'ascenseur de Strépy-Thieu. « Si la région reprend la propriété de l'exposition, on pourrait envisager que la Maison du Tourisme, dans le cadre de visites de groupes accompagnés, poursuive la visite à l'inté-

rieur du bâtiment ».

La Région wallonne travaille sur une nouvelle exposition qui serait à l'intérieur de la salle des machines, dans l'ascenseur hydraulique n°3 : « Là encore, avec l'accord de



« Il est temps que ça bouge ! »

Jacques Gobert (PS).

la Région, ce serait une opportunité de faire visiter les lieux ».

Quant à l'ascenseur hydraulique n°1, une exposition jusqu'alors inaccessible du public pourrait elle aussi être accessible : « Les travaux sécuritaires nécessaires ont été finalisés par la Région wallonne. Cela constitue de nou-

veau un arrêt que l'on pourrait faire dans le cadre des visites... »

Autre projet envisagé : l'ouverture d'un point d'information touristique, une antenne de la Maison du Tourisme, directement sur le site de Strépy-Thieu pendant les week-ends estivaux. « Même fermé, le site attire toujours énormément de monde. On pense qu'il y aurait davantage de visiteurs là-bas qu'au centre-ville de La Louvière pendant les week-ends », estime Laurent Cannizzaro. La Maison du Tourisme discute actuellement avec l'Office du Tourisme du Roeulx afin d'assurer conjointement l'accueil du public. « Si l'exposition est bien rachetée (et ça a l'air en bonne voie), on pourrait envisager l'accès au grand public. Quelques vélos pourraient également être proposés sur place pour encourager les balades le long du canal ».

## PAS DE REPRISE DES BALADES EN BATEAU CET ÉTÉ

Si les activités touristiques pourraient donc reprendre partiellement « pour éviter une saison blanche », les balades en bateau ne reviendront pas cette saison. « Cet été, il n'y aura pas de balades en bateau », confirme le responsable. « Même si le site reste accessible, ce serait de

toute façon limité puisque la boucle complète reste impossible à cause des travaux du pont Capitte. »

L'objectif est donc avant tout de maintenir une présence touristique transitoire dans l'attente d'un futur opérateur privé chargé de reprendre l'exploitation du site. Centrissime attend désormais d'obtenir l'ensemble des autorisations administratives nécessaires d'ici début juin afin de permettre une ouverture durant l'été.

« Tous les voyants sont au vert », assure Laurent Cannizzaro. « Maintenant, il reste surtout des formalités administratives à finaliser. » Des événements sont déjà programmés, comme la deuxième édition d'une balade gourmande à vélo le 7 juin autour du canal et le weekend au bord de l'eau en début juillet. Lors des Journées du Patrimoine, l'exposition à l'ascenseur n°1 pourrait également être accessible du grand public, sur réservation... « On reste optimistes. Tout le monde veut éviter que le site reste totalement à l'arrêt cet été. »

## « UNE SAISON GRISE »

« Je regrette que tout ça n'ait pas été activé plus tôt pour qu'on puisse être prêt pour cette saison. C'est vraiment dommage que l'activité reprenne de zéro l'année pro-

sieurs mois va s'écouler avant même qu'on puisse avoir des offres à analyser, puis l'attribution... Donc on s'est dit que si on ne faisait rien, il ne se passerait pas grand-chose sur le canal », explique Laurent Cannizzaro. Une véritable réflexion de fond s'est alors établie concernant les activités qui pouvaient être réalisées.

### **DES VISITES GUIDÉES DÉJÀ POSSIBLES**

Une première étape a déjà été franchie avec l'engagement de deux anciens agents des Voies d'eau du Hainaut grâce à un transfert de subventions APE du Forem. Parmi eux figure une ancienne guide du



**Laurent Cannizzaro : « Dès maintenant, on peut proposer des visites guidées » © DC**



chaîne, en espérant qu'elle redémarre », s'exprime Jacques Gobert (PS), bourgmestre de La Louvière. Le bourgmestre regrette surtout l'absence des croisières en bateaux, qu'il considère comme l'attraction principale du site durant la période estivale. « Le clou des activités, c'étaient ces balades en bateaux électriques sur le Canal du Centre », souligne-t-il. Selon lui, même si les projets d'expositions et d'animations sont positifs, ils ne remplaceront pas l'attrait des balades sur l'eau auprès des touristes. « Il est temps que ça bouge pour ne pas laisser la saison blanche... Elle est déjà grise », conclut-il. ■

CENTRE

# PRIX DES PERMIS DE CONDUIRE : DU SIMPLE AU DOUBLE SELON LES COMMUNES !

Des milliers d'automobilistes de la région du Centre devront bientôt renouveler leur permis de conduire au format carte bancaire. Une nécessité qui implique un coût variable selon les communes. Découvrez notre comparatif !

**D**epuis 2010, le permis de conduire européen au format carte bancaire a remplacé progressivement le modèle papier rose en Belgique. Contrairement à l'ancien document, ce permis doit être renouvelé tous les dix ans. Une démarche administrative qui implique un coût variable selon les communes de la région du Centre...

Depuis janvier, le SPF Mobilité a déjà envoyé plus de 118.000 courriers pour avertir les automobilistes que leur permis arrive à expiration. « Les envois sont effectués suffisamment tôt pour laisser le temps aux citoyens de

dis que le podium est occupé par Chapelle-Lez-Herlaimont (32 €), ainsi qu'Estinnes et Le Rœulx toutes deux à 35 €.

Aurore Tourneur, députée-bourgmestre (Les Engagés) d'Estinnes, explique la raison de ce prix : « Le service à objectifé ce qui prenait le plus de temps au niveau de l'état civil. Ce sont les permis de conduire qui prennent le plus de temps parce que systématiquement les citoyens ne viennent pas avec la bonne photo ou il y a un changement de guide, puis il faut vérifier les anciens permis par rapport aux échéances... Tout cela prend du temps. Nous avons re-



A Estinnes, votre permis de conduire vous coûtera 35 euros. © Belga/DC

commander leur nouveau permis », précise Charlotte van den Branden, porte-parole du SPF Mobilité.

Le renouvellement peut désormais se faire directement en ligne via la plateforme BelDrive, sans devoir se rendre à la commune pour introduire la demande. Plus de 97.000 permis ont déjà été demandés via cet outil depuis le début de l'année. En Wallonie, cette solution reste toutefois moins utilisée qu'en Flandre. En janvier, par exemple, 4.968 demandes ont été enregistrées côté wallon contre 15.941 en Flandre.

Le coût de fabrication du permis s'élève à 20 euros, mais chaque commune peut ajouter une taxe communale. Dans la région du Centre, les communes où le coût du renouvellement du permis de conduire est le moins élevé sont Enghien (25 €), Soignies (25 €) et Braine-le-Comte (25,40 €). Ces dernières sont talonnées par les communes de Binche, Ecaussinnes et Seneffe pour qui le tarif total est de 26 €. La Louvière, Manage et Morlanwelz affichent quant à elles un prix de 30 €. Tan-

gardé dans la circulaire budgétaire et nous avons mis 35 € pour un permis, 25 € pour un permis provisoire et 31 € pour l'international, sachant que l'on restitue 20 € au fédéral ».

Pour rappel, l'ancien permis papier reste valable jusqu'en janvier 2033. ■

L.H.

### PRIX DU RENOUELEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE EN RÉGION DU CENTRE

Binche	26€
Braine-le-Comte	25,40€
Chapelle-l-Herl.	32€
Ecaussinnes	26€
Enghien	25€
Estinnes	35€
La Louvière	30€
Le Roeulx	35€
Manage	30€
Morlanwelz	30€
Seneffe	26€
Soignies	25€

SUDINFO

© LH

# Des bonbonnes de gaz sont tombées d'un poids lourd sur la N55



Une ambulance s'est rendue sur les lieux. © D.R.

Ce jeudi, aux alentours de 14h, un accident s'est produit sur la N55 à Ressaix. Les membres de la zone Hainaut-Centre sont intervenus...

**C**e jeudi, aux alentours de 13h45, un accident s'est produit sur la N55 à Ressaix. Un camion a perdu une partie de son chargement à hauteur du rond-point Eddy Merckx.

Des bonbonnes de gaz industrielles sont, en effet, tombées du poids lourd. L'une a même

été percée. Il nous revient qu'une maman passait justement à ce moment-là. Cette dernière a perçu un souffle. Paniquée pour son nouveau-né présent dans la voiture, l'automobiliste a finalement réussi à faire demi-tour.

Selon la police fédérale qui s'est rendue sur les lieux afin de procéder aux constatations d'usage, cet « incident » n'a pas été l'origine d'un danger pour les autres usagers de la route. L'une des bonbonnes

est tombée sur une camionnette. Suite au choc, le passager de la camionnette a été blessé légèrement. Une ambulance s'est déplacée.

Plus d'une heure après l'accident, les membres de la zone Hainaut-Centre se trouvaient toujours sur les lieux. La circulation était alors encore perturbée. Les automobilistes se dirigeant vers La Louvière étaient, en effet, « bloqués ».

■

J.T.

# Altercation à l'école communale George Price : l'opposition réclame des clarifications

Après l'altercation survenue le 23 avril entre un parent d'élève et la directrice de l'école George Price, l'opposition Horizons Citoyens exige des clarifications au prochain conseil communal.

AUDREY CADOR

Une altercation survenue à l'école communale George Price de Ville-sur-Haine continue de faire réagir au Roelux. Pour rappel, une enquête est en cours après un incident impliquant un parent d'élève et la directrice de l'établissement.

L'incident s'est produit le 23 avril à l'école communale George Price de Ville-sur-Haine entre Mathieu, un parent d'élève de 33 ans, et la directrice de l'établissement alors qu'il accompagnait sa fille en classe après être arrivé en retard. Cet événement qualifié de « gravissime » par l'échevin de l'Enseignement Jean-François Formule (IC) a conduit à l'intervention de la police. La directrice est en arrêt de travail pour trauma-

tisme.

Dans ce dossier, le groupe d'opposition Horizons Citoyens affirme ne pas avoir été informé des faits avant leur médiatisation par La Nouvelle Gazette. « Aucun des élus Horizons Citoyens n'avait connaissance de cette affaire, pourtant survenue le 23 avril », indique Lenny Ferretti, chef de file du groupe.

L'opposition précise toutefois ne pas vouloir prendre position sur le fond de l'affaire tant que l'enquête suit son cours. « Il ne nous appartient pas de commenter. Si une plainte a été déposée, c'est à la Justice de faire son travail », ajoute-t-il. Le groupe annonce néanmoins avoir déposé un point à l'ordre du jour du prochain conseil communal afin d'obtenir davantage d'informa-

tions sur cette situation.

Au-delà de cet incident précis, l'opposition souhaite également ouvrir un débat plus large. « Cela permettra également de parler plus largement des écoles communales du Roelux, où davantage de dynamisme de la part de la Bourgmestre et de ses Échevins serait le bienvenu », conclut Lenny Ferretti.



Lenny Ferretti a déposé un point à l'ordre du jour du prochain conseil. © D.C./DR

# « Ne dites plus un mot » : la zone de police de Mariemont alerte sur l'arnaque des appels silencieux

La zone de police de Mariemont met en garde contre une nouvelle forme d'escroquerie téléphonique utilisant l'intelligence artificielle pour cloner la voix des victimes après quelques mots échangés au téléphone.

**L**a zone de police de Mariemont appelle la population à la vigilance face à une nouvelle forme d'escroquerie téléphonique en plein développement : l'arnaque de « l'appel silencieux ».

Le principe est simple : le téléphone sonne, un numéro inconnu s'affiche et,

une fois l'appel décroché, personne ne répond à l'autre bout du fil. Ce silence n'aurait pourtant rien d'un bug ou d'une erreur technique.

Selon les mises en garde relayées ces dernières semaines en Belgique et en France, les fraudeurs attendent que leur interlocuteur prononce quelques mots afin d'enregistrer sa voix. Grâce à des outils d'intelligence artificielle, ces extraits vocaux pourraient ensuite être utilisés pour cloner la voix de la

victime et tenter d'arnaquer ses proches en simulant notamment des situations d'urgence.

Face à cette pratique, la zone de police de Mariemont recommande plusieurs réflexes simples. Les citoyens sont invités à ne pas parler immédiatement lorsqu'ils décrochent un numéro inconnu et à attendre que l'interlocuteur s'exprime en premier. En cas de silence prolongé, il est conseillé de raccrocher immédiatement.

Les autorités déconseillent



Pexels illustration © Pexels illustration

également de rappeler un numéro inconnu, certains utilisateurs sont invités à bloquer et signaler les numéros suspects sur leur smartphone.

La police appelle aussi à la prudence dans les semaines suivant un appel suspect. Les victimes poten-

tielles pourraient ensuite être ciblées par de faux appels bancaires ou de faux services de livraison.

Enfin, la zone de police de Mariemont insiste sur l'importance de sensibiliser les personnes les plus vulnérables de son entourage à cette nouvelle technique d'escroquerie. ■

# Pairi Daiza renonce aux 11,5 millions d'euros wallons pour son parc aquatique

Face à la polémique autour des aides publiques, Éric Domb annonce qu'il renonce à l'argent qu'il devait recevoir de la Région pour son futur parc aquatique à 106 millions d'euros.



PIERRE  
NIZET

Journaliste

Le parc animalier de Brugelette a annoncé ce jeudi qu'il financera finalement seul son futur parc aquatique, un gigantesque projet estimé à 106 millions d'euros. Une décision prise après plusieurs semaines de débats autour

”

« Les aides à

**l'investissement ne sont pas le fait du Prince. Elles reposent sur des critères objectifs fixés par décret »**

Pierre-Yves Jeholet  
MINISTRE WALLON DE L'ÉCONOMIE

du soutien régional de 11,5 millions d'euros accordé par le gouvernement wallon. Dans un communiqué, le groupe dirigé par Éric Domb explique vouloir assumer « seul cet investissement », via ses fonds propres et l'emprunt, « sans recourir à aucune aide publique ».

Le projet, qui prévoit également la création de 275 emplois, avait pourtant obtenu en décembre 2025 un feu vert du gouvernement wallon dans le cadre d'un mécanisme légal destiné à soutenir les investissements créateurs d'emplois.

Mais face aux critiques et aux interrogations sur l'utilisation de l'argent public dans un contexte budgétaire tendu, Pairi Daiza a préféré couper court à la polémique. « Sensible aux préoccupations exprimées par la population et dans le contexte budgétaire difficile que traverse aujourd'hui la

Wallonie, Pairi Daiza a estimé qu'il était de sa responsabilité d'assumer seul cet investissement », indique Éric Domb.

Il insiste toutefois sur le fait que cette aide n'avait rien d'exceptionnel. « Ce mécanisme, appliqué depuis de nombreuses années sous plusieurs gouvernements successifs, concerne l'ensemble des entreprises investissant en Wallonie dans des projets créateurs d'emplois ».

Une précision également martelée par le ministre wallon de l'Économie, Pierre-Yves Jeholet (MR), qui

a réagi dans la foulée. « Le Gouvernement n'a jamais rien exigé », dit-il dans un communiqué. « Les aides à l'investissement ne sont pas le fait du Prince. Elles reposent sur des critères objectifs fixés par décret ».

Le ministre regrette surtout le climat entourant ce dossier. « En Wallonie, ceux qui investissent et réussissent doivent trop souvent se justifier », déplore-t-il. « À force de polémiques, certains installent un climat de défiance qui pénalise toute la Région ».

Pierre-Yves Jeholet défend bec et ongles le soutien pu-

blic aux grandes entreprises lorsqu'il s'accompagne de créations d'emplois. « Sans investissement, il n'y a ni croissance ni emploi », affirme-t-il encore. « Mon message est clair : soit nous soutenons celles et ceux qui osent et investissent, soit nous entretenons un climat de suspicion qui décourage les initiatives. Pour ma part, j'ai fait mon choix ».

## L'IMAGE DE LA WALLONIE

De son côté, Pairi Daiza dit regretter « les caricatures » qui ont entouré le dossier. Non pas pour lui-même, précise le parc, « mais pour l'image de la Wallonie comme terre d'investissement, d'ambition et de création ».

Le futur parc aquatique reste donc bien sur les rails. Éric Domb le présente comme « une nouvelle expression » du projet développé depuis plus de trente ans à Brugelette. « Depuis plus de trente ans, Pairi Daiza construit en Wallonie un projet fondé sur une conviction simple : la nature, la beauté et l'émerveillement peuvent devenir une force de développement durable pour toute une région », conclut-il. ■



Ces 11,5 millions étaient pourtant bien légaux. © Montage Sudinfo

# QUI VEUT LA FIN DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ? LES PARTIS FRANCOPHONES D'ACCORD SUR UN POINT : LE STATU QUO EST INTENABLE

Déficit chronique, économies contestées et tensions politiques : les critiques et les actions qui s'abattent sur le Parlement et sur les écoles relancent le débat sur l'avenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une chose est sûre : le statu quo est intenable.



DIDIER SWYSEN

Journaliste

**D**ire que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas en bonne santé financière, ce n'est ni une surprise, ni un scoop. Personne n'oserait prétendre que les quelque 300 millions d'économies décidées, il y a quelques mois et qui mettent actuellement le feu au parlement et dans les écoles, vont suffire à la sauver. La Fédération n'a pas de pouvoir fiscal et elle vit de dotations venant du fédéral. Bref, comment faut-il envisager l'avenir ? Faut-il mettre fin à la Fédération ? Faut-il que les Régions wallonne et bruxelloise reprennent ses compétences ? Faut-il une nouvelle réforme de l'État pour permettre à la Fédération d'avoir un pouvoir fiscal ? Faut-il au contraire renforcer la Fédération ?

## SITUATION INTENABLE

La situation actuelle semble en tout cas intenable à plus d'un observateur. En Flandre, la fusion entre la communauté linguistique

forme institutionnelle, ça prend énormément de temps, énormément d'argent, ça mobilise énormément de personnel et ça nous empêche de nous préoccuper de l'essentiel. » Donner du pouvoir fiscal à la Fédération ? « Il n'y a aucun intérêt pour la Fédération à se positionner

”

« Une réforme institutionnelle, ça prend énormément de temps, d'argent ; ça mobilise énormément de personnel et ça nous empêche de nous préoccuper de l'essentiel »

Elisabeth Degryse  
MINISTRE-PRÉSIDENTE

comme demandeur d'une révision de la loi », ajoute-t-elle, disant avoir foi dans l'exercice pluriannuel avec un objectif à l'horizon 2029 qui n'est pas de ramener la Fédération à l'équilibre, mais de ramener le déficit à 1,2 milliard. « On



Elisabeth Degryse. © Montage SI (Photo News - D.R.)

francophones, se demander quel modèle on veut défendre pour la Fédération et pour toute la Belgique. » Partenaire des Engagés dans les gouvernements, le MR a

”

« On ne doit certainement pas supprimer la Fédération Wallonie-Bruxelles ; auquel

draît tout diviser et tout doubler : l'administration de l'Enseignement, la RTBF, etc. », clame le président, Georges-Louis Bouchez. « Au contraire, il faut renforcer la Fédération en y intégrant des compétences régionales. Regrouper les infrastructures, les administrations, unifier les statuts du personnel. Fusionner sur les matières économiques, uniformiser la gestion des communes. Aller dans le sens de

gétaires. « Les difficultés ne disparaîtraient pas, elles seraient déplacées vers d'autres niveaux de pouvoir (Wallonie...). Évitions les débats institutionnels compliqués qui éloignent des vraies préoccupations des citoyens. La question essentielle doit être : comment garantir des services publics efficaces pour l'enseignement, la culture, la jeunesse ou le sport ? Le PS n'est pas demandeur d'un transfert

et la région a été « la bonne étape faite dès le début », estime le journaliste de la VRT, Ivan De Vadder. Fusionner serait-il aujourd'hui possible du côté francophone ?

Pas vraiment pour la ministre-présidente de la Fédération, Elisabeth Degryse (Les Engagés). « L'enseignement et la culture sont deux éléments francophones qui dépassent les frontières de nos régions bruxelloise et wallonne. Il y a une plus-value réelle à les gérer ensemble », a-t-elle expliqué sur « La Première ». « Une ré-

a un cap et les mesures prises confirment que ce cap est le bon. »

### LES PARTIS DIVISÉS

Nous avons fait le tour des présidences des partis francophones, donc aussi celle des Engagés. « Il ne faut pas mettre fin à la Fédération, mais travailler sur les synergies entre Régions et Communautés », renchérit le parti de M<sup>me</sup> Degryse. « On a initié cette dynamique. On est ouvert à une réforme institutionnelle si elle rend l'État plus efficace (...) Au vu des défis, on doit, entre

### cas, il faudrait tout diviser et tout dédoubler »

Georges-Louis Bouchez  
PRÉSIDENT DU MR

son idée. « On ne doit certainement pas supprimer la Fédération Wallonie-Bruxelles ; auquel cas, il faut

l'histoire, c'est renforcer l'intégration entre Bruxelles et la Wallonie. »

### LE PS PAS DEMANDEUR

Dans l'opposition, le PS pense que supprimer la Fédération ou transférer ses compétences n'est pas la solution aux problèmes bud-

de compétences, ni d'un refinancement fédéral. Le MR et les Engagés gouvernent, à eux de trouver des solutions. »

« Sacrifier la Fédération pour répondre aux difficultés budgétaires serait un aveu d'incapacité politique à trouver des solutions et un aveu de faiblesse face aux nationalistes flamands qui n'attendent qu'une désunion des Francophones », lance la présidente de DéFI, Sophie Rohonyi. « Au-delà de la symbolique, il s'agit de porter les matières où par nature la Wallonie et

### Face aux difficultés budgétaires, faut-il supprimer la Fédération Wallonie-Bruxelles ?



Bruxelles ont des intérêts communs (enseignement, culture...) mais aussi des compétences qui nécessitent une coordination renforcée : formation, emploi, économie, recherche scientifique (...) La Fédération est un niveau de pouvoir démocratique, au contraire des intercommunales que le MR et Engagés se refusent de rationaliser. C'est pourtant là que des économies sont à faire ! »

### **GRANDES ÉCONOMIES ?**

Écolo se dit ouvert au débat, « mais ce qui compte, c'est de garantir un financement juste pour l'enseignement, la culture et l'aide à la jeunesse, en maintenant une solidarité forte entre Bruxelles et la Wallonie. Le statu quo n'est pas tenable. La Fédération souffre d'un sous-financement structurel qui met sous pression écoles, enseignants et services publics. Supprimer la Fédération ne créerait pas automatiquement de grandes économies. »

Enfin, au PTB, la priorité, c'est de stopper les attaques graves de la coalition MR-Engagés. « Ce que réclament les milliers de profs et de jeunes mobilisés chaque jour », dit Amandine Pavet, la cheffe de groupe du PTB au Parlement de la Fédération. « Il faut revoir la loi qui sous-finance toujours plus les écoles, les crèches, la culture... Seul le PTB ne l'a pas validée. Il est temps de la changer (...)

La ministre Degryse dit que même si la loi de financement était revue, le fédéral se trouve dans une situation budgétaire encore plus compliquée. La vérité, c'est que les partis qui détruisent nos écoles trouvent 3 milliards pour des missiles et ont voté 11 fois contre notre taxe sur les ultra-riches. »

Le débat est bien relancé... ■



# « Sans réorganisation, ni simplification, les francophones vont droit dans le mur »

Une évolution radicale pour la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Jean Hindriks acquiesce. « L'avantage d'une régionalisation, c'est beaucoup d'économies d'échelle, une grande simplification et la possibilité de tout réorganiser, de questionner toutes les dépenses et tous les processus », développe le prof d'économie. « Prenez l'enseignement, on pourrait faire comme en Flandre où il y a l'intégration de l'enseignement obligatoire et supérieur, ainsi que de l'emploi en la personne de la ministre Demir. »

## 300 MILLIONS « GRAPPILLÉS »

Jean Hindriks est professeur à l'École des sciences économiques de l'UCLouvain. Il connaît bien le sujet, lui qui figurait dans le panel d'experts mandatés par le Gouvernement de la Fédération

en soutien de son pilotage budgétaire, avant l'annonce des quelque 300 millions d'économies qui mettent toujours le feu aujourd'hui au Parlement et dans les écoles.

« On peut continuer à grappiller un peu partout dans les compétences de la Fédération, mais on parle d'un endettement d'un milliard et demi et d'une dette qui va devoir être renégociée avec les banques, à un taux qui ne sera plus aussi favorable. Si on ne réorganise pas, on ira droit dans le mur », affirme l'expert. « La suggestion alternative de ré-

litique. « En Flandre, les institutions communautaires et régionales ont très vite fusionné, contrairement à chez nous. »

Le duo relevait aussi « la faiblesse de l'activité des députés de la Fédération qui s'explique par ses compétences limitées et la double casquette des députés qui siègent dans d'autres assemblées (parlement wallon ou bruxellois). Ces députés à double casquette sont sous la moyenne d'activité des autres députés. Selon une enquête du « Vif », ce parlement manifeste une faible vigueur parlementaire avec deux tiers des textes issus d'initiative gouvernementale. Une réforme des institutions politiques s'impose du côté francophone, car les effectifs et coûts par habitant sont deux fois plus importants qu'en Flandre. »

## DÉNATALITÉ

Jean Hindriks croit beaucoup en une intégration des politiques, vitale même dans des secteurs comme l'enseignement, la formation et l'emploi. Il vante les vertus de la réorganisation, de la simplification (« l'intelligence artificielle peut être d'une grande aide »), de l'élimination des doublons, de la coordination...

”

« Maintenir le statu quo est impayable. On ne va quand même pas faire un crowdfunding pour financer l'enseignement ! »

Jean Hindriks

PROFESSEUR À L'UCLouvain

forme de l'État pour revoir le financement et faire en sorte que la Fédération ait prise sur ses recettes, c'est illusoire, c'est du fantasme ! Il n'y a pas de refinancement possible avec les Fla-





mands qui ont fait ce boulot de dégraissage chez eux. C'est juste une excuse pour maintenir un statu quo impayable. En outre, on va encore bricoler des demi-solutions qui sont des problèmes au carré. On ne va quand même pas faire un crowdfunding pour financer l'enseignement ! » Avec son collègue Alexandre Lamfalussy, Jean Hindriks s'était déjà penché, il y a deux ans, sur « le fédéralisme belge en chiffres », un rapport où les auteurs insistaient sur la complexité de notre système po-

Jean Hindriks a moins que jamais sa langue en poche. © Itinera

Sauf que cela ne fera pas forcément fondre le poids imposant de l'enseignement dans les budgets ? « La grosse économie viendra de la dénatalité qui est en cours. Il faudra dégrossir les effectifs, peut-être ne remplacer qu'un départ d'enseignant sur deux, mais cela demande un cadastre complet pour avoir une bonne vue d'ensemble des besoins et de ce qu'il faut faire. Tout cela doit être planifié, mais où en est la réflexion ? »

Voilà en tout cas une réflexion qui peut alimenter les débats... et faire grincer bien des dents ! ■

**D.SW.**

# VOS DROITS ET OBLIGATIONS POUR PRENDRE CONGÉ CET ÉTÉ

C'est le casse-tête annuel que redoutent de nombreux travailleurs et aussi employeurs. Qui peut prendre ses vacances cet été, et à quel moment en juillet ou en août ?



YANNICK  
HALLET

Journaliste

**S**uis-je prioritaire car j'ai introduit le 2 janvier ma demande de congé pour la période du 21 juillet au 15 août ? Ou est-ce ma collègue qui a trois enfants encore à l'école ? « Si les travailleurs ont droit à des vacances, cela ne signifie pour autant qu'ils peuvent les prendre librement », indique Frank Verbruggen, juriste chez Group S, spécialiste des ressources humaines. Selon lui, les mêmes questions et fausses croyances ressurgissent chaque année à la machine à café. Il fait le point sur six malentendus courants.

**1. Mon employeur est obligé d'approuver ma demande de vacances car j'y ai droit.** « Une personne qui a travaillé toute l'année en 2025 a, en principe, droit à quatre semaines de vacances annuelles légales en 2026. Mais ce droit ne signifie pas que le travailleur choisit entièrement librement le moment où il prend ces jours », souligne Frank Verbruggen. Le choix s'opère d'un commun accord avec l'employeur. Un travailleur qui part sans accord s'expose à des problèmes. À



© iStock

pas toujours la solution la plus juste ni la plus praticable. Lorsque plusieurs employés souhaitent prendre congé en même temps, l'employeur peut tenir compte de critères objectifs », relève le spécialiste de Group S.

de compte, comme l'ancienneté, la situation familiale ou un conjoint qui est soumis à des vacances collectives. Le fait d'avoir déjà obtenu la priorité par le passé peut aussi jouer, tout comme le nombre minimum de présences au bureau. Il est essentiel d'appliquer des critères clairs Si les travailleurs découvrent que l'un obtient son congé et l'autre pas, la frustration peut très vite s'installer. « De plus en plus d'entreprises détaillent la procédure et les critères dans le règlement de travail pour éviter les discus-

reste toujours la solution la plus sûre, surtout lorsqu'un voyage a déjà été réservé ou qu'il s'agit de billets coûteux ou non remboursables.

« Les plus gros problèmes naissent souvent parce que la communication arrive trop tard ou reste trop vague. Les travailleurs ont intérêt à demander leurs congés à temps, et les employeurs à répondre clairement, dans un délai raisonnable », souligne Frank Verbruggen. La loi ne dit pas que la réponse doit arriver le lendemain ou dans le courant de la

**cela l'arrange ?**

Là non plus, ce n'est pas si simple. Les jours de vacances individuels sont en principe fixés d'un commun accord. L'employeur ne peut donc pas imposer de prendre obligatoirement deux semaines de vacances en juillet. La situation est différente en cas de vacances collectives, comme dans la construction. Elles peuvent être fixées au niveau du secteur ou au sein de l'entreprise, à condition que les règles prévues à cet effet soient correctement respectées.



l'inverse, un employeur ne peut pas refuser sans raison. Il doit exister un motif valable, par exemple lorsque le fonctionnement de l'équipe risque d'être compromis par manque d'effectifs. Cela peut aussi être une deadline à respecter ou une réunion où personne ne peut vous remplacer. Mais une fois que la demande est validée, votre employeur ne peut pas faire marche arrière sous prétexte que votre binôme est tombé malade.

**2. Je suis prioritaire car j'ai demandé le premier arrivé, premier servi** « La règle du « premier arrivé, premier servi » semble simple, mais elle n'est

”  
**« La règle du « premier arrivé, premier servi » n'est pas toujours la solution la plus juste ni la plus praticable »**  
Frank Verbruggen  
GROUP S

Dans la pratique, on regarde souvent si le travailleur a des enfants, surtout pendant les vacances scolaires. D'autres éléments peuvent entrer en ligne

sions au moment de fixer les congés », pointe Frank Verbruggen. Le règlement peut prévoir que la demande doit être déposée maximum 48 heures avant l'échéance. Pour notre interlocuteur, l'idéal est que les travailleurs s'accordent d'abord entre eux sur la répartition.

**3. Mon congé est d'office approuvé si je ne reçois pas de réponse.** Quelqu'un qui tombe sur une offre Last minute alléchante veut souvent réserver rapidement. Mieux vaut ne pas en conclure trop vite que la demande de congé est approuvée si la réponse se fait tarder. Dans la pratique, un accord explicite

semaine. Le patron se doute bien qu'il ne doit pas laisser son employé mariner trop longtemps, surtout lorsqu'il est question d'un séjour à l'étranger.

**4. Mon patron peut conditionner son accord au fait de rester joignable en vacances.** « Non. Une personne en congé n'est pas censée consulter ses courriels, assister à une réunion Teams ou répondre sur son téléphone professionnel. C'est le droit à la déconnexion », tranche Frank Verbruggen.

**5. Mon employeur peut-il m'obliger à prendre mes vacances quand**

**6. J'ai le droit de reporter à l'année prochaine les jours que je ne prends pas.** De nombreux travailleurs pensent que les jours de vacances non utilisés sont automatiquement reportés à l'année suivante.

La règle veut en fait qu'ils soient pris en principe avant le 31 décembre de l'année en cours. En pratique, certains employeurs accordent toutefois cette possibilité comme une faveur.

Un travailleur qui ne prend pas ses jours de vacances à temps ne peut donc pas exiger automatiquement qu'ils soient reportés. ■

# COUP DUR POUR CE BELGE : « LA VILLE M'INTERDIT D'UTILISER MA BORNE »

La ville de Seraing lui interdit de faire passer les câbles sur le trottoir. Même avec une goulotte de protection et même en hauteur. D'autres communes sont plus souples et délivrent des autorisations.

FRANÇOISE DE HALLEUX

**C**omment recharger son véhicule électrique sur une borne privée, quand on habite en ville, qu'on n'a pas d'allée de garage ou de jardin ? La règle générale est que l'on ne peut pas occuper l'espace public, il est donc interdit de laisser traîner ses câbles sur le trottoir. De nombreux automobilistes le font quand même... Mises devant le fait accompli et aussi pour encourager la fin des moteurs thermiques, certaines communes commencent petit à petit à délivrer des autorisations, moyennant certains dispositifs de protection (goulotte, dalle passe-câble, bras articulé...).

**8,46 € LA RECHARGE AU LIEU DE 30 €**

D'autres ne légifèrent pas et préfèrent en rester à l'interdiction pure et dure. C'est le cas de la ville de Seraing, où un arrêt du conseil d'État, publié la semaine dernière, nous apprend qu'un particulier a été mis en demeure. La commune lui ordonne de retirer la goulotte de protection qui lui permettait de faire passer ses câbles sur le trottoir jusqu'à la borne fixée sur sa façade et lui interdit aussi



La voiture du Sérésien à l'époque où on l'autorisait à recharger devant chez lui (avec une goulotte de protection sur le trottoir). © D.R.

banisme de la ville, avant son installation, je l'utilisais depuis 2023 avec une goulotte de protection sur le trottoir, sans que cela n'ait jamais posé le moindre problème. Je ne rechargeais la voiture que la nuit, et je démontais la goulotte au petit matin. La commune était parfaitement au

charge effectuée la nuit, au pied de son immeuble, sans empiètement sur son temps de travail. Il avance aussi les avantages fiscaux. « Depuis janvier 2026, seuls les véhicules électriques peuvent être déduits fiscalement », rappelle-t-il. La ville de Seraing, elle, s'en tient à un règlement

ont ainsi réagi et montré des ouvertures. À Liège, on interdit les caches câbles (ou tapis de protection) de même que les bras articulés, mais on autorise les dalles passe-câble. Sur motivation, le recours à une goulotte de recharge est possible. La demande d'autorisation coûte 50 €. À Wa-

rampes de protection ne sont pas autorisées. Les travaux sont à la charge du proprié-

---

**Il avait pourtant investi dans des panneaux photovoltaïques**

d'utiliser un bras articulé qui lui aurait permis de faire passer le câble à 2 m 20 de haut. La seule alternative qu'elle lui donne est d'utiliser les bornes publiques ou de recharger sa voiture sur sa partie privée. Nous avons contacté ce particulier. « En fait, la ville m'interdit d'utiliser ma borne, pour laquelle j'avais aussi investi dans des panneaux photovoltaïques ! », résume cet indépendant, gestionnaire d'une société d'assurance.

« Je ne désespère pas de trouver un arrangement avec la commune. Cette borne, pour laquelle j'avais demandé et obtenu l'accord du service ur-

courant. La preuve en est que, lorsque la police dressait p.-v. pour véhicule garé à contresens (car la prise est du mauvais côté de la voiture), la commune prévenait la police et je ne devais pas payer le p.-v. ».

### **NAMUR, LIÈGE, VERVIERS, MONS...**

Cet indépendant nous explique aussi que recharger sa voiture à la borne publique la plus proche (sur le parking du Lidl) lui reviendrait à 30 € pour un plein (recharge à 80 %) contre 8,46 € à sa borne privée. Sans parler de la perte de temps que cela entraînerait par rapport à une re-

communal qui date de 2014. L'Union des villes et des communes de Wallonie a en revanche réagi dès octobre

”

**« Moi qui essaie de faire les choses en toute sécurité, je suis pénalisé »**

Le Sérésien

MIS EN DEMEURE PAR LA COMMUNE

2025 en proposant aux communes des formulaires d'autorisation dont elles peuvent s'inspirer. Plusieurs entités

remme, on autorise le câble sur le trottoir pour autant qu'il soit protégé (goulotte antidérapante avec bande colorée). L'autorisation est soumise à une redevance de 200 €. Ce dispositif est par contre d'office refusé à proximité des écoles, crèches, hôpitaux... ou si l'éclairage est insuffisant. À Namur, on délivre les autorisations au cas par cas, sans se prononcer sur un système plutôt qu'un autre. À Verviers, on peut demander une autorisation pour placer des dalles équipées d'une goulotte pour passer le câble de recharge sur le trottoir. Les protections amovibles comme les tapis ou les

taire et doivent être réalisés par un entrepreneur agréé. À Mons, le sujet va être mis sur la table du collège communal très prochainement.

Seraing ne fait pas exception. De nombreuses communes, Saint-Gilles par exemple, interdisent de recharger un véhicule devant son domicile sur la voie publique.

Notre Sérésien est dépité. « D'autant que dans mon quartier, je vois des câbles de rechargement tirés à même les trottoirs, sans que personne ne réagisse. Moi qui essaie de faire les choses en toute sécurité, je suis pénalisé ». ■

# Quand Bouchez remonte les bretelles de Willy Borsus

Friture sur la ligne entre Georges-Louis Bouchez et Willy Borsus. Écarté des postes ministériels après les élections et désigné « en consolation » président du Parlement wallon, les agissements du Marchois au sein de l'hémicycle régional provoquent l'agacement du patron des libéraux.

GASPARD GROSJEAN

**T**rop is te veel. Visiblement excédé par les décisions prises par Willy Borsus à la tête du Parlement wallon, Georges-Louis Bouchez a décidé de taper du poing sur la table. Il faut dire que, depuis que le couperet des désignations ministérielles est tombé, le Marchois l'a plutôt mauvaise. Alors qu'il était numéro deux du précédent gouvernement Di Rupo en Wallonie (coalition PS-MR-Écolo, NDLR), avec des compétences plutôt attrayantes comme l'Économie, Willy Borsus se retrouve aujourd'hui au perchoir de l'hémicycle wallon.

C'est un secret de Polichinelle : l'intéressé est tombé de haut. À l'époque, alors qu'il aurait dû représenter la Wallonie à la mission économique belge en Norvège, le libéral s'était fait « remplacer » par l'écologiste en fin de carrière politique Philippe Henry. Officiellement, Willy Borsus devait être disponible pour les négociations. Officieusement, il n'osait pas partir, de peur d'être court-circuité. Ce qui sera quand même le

cas, puisque « GLB » l'a soigneusement tenu à l'écart de toute discussion... allant même jusqu'à l'exclure de l'ensemble des castings, que ce soit en Wallonie, en Fédération Wallonie-Bruxelles ou au fédéral.

## « SAS DE DÉCOMPRESSION »

On se rappelle même de la scène où, lorsque Bouchez présente « ses » ministres régionaux et communautaires, Willy Borsus passe devant Cécile Neven, qui est pourtant la belle prise et la surprise du Montois. Une décision injuste ? Certains le pensent, mais, selon les différents contacts que nous avons eus, la tendance générale est quand même de dire qu'il n'a pas assez imprimé la ligne du MR au sein du précédent gouvernement wallon, cédant trop sur trop de points. Du coup, « par élégance », comme le confie un cacique du parti, le président Bouchez lui a trouvé un « sas de décompression » avec la présidence du Parlement régional.

Sauf que, depuis lors, ses agissements font grincer des dents au MR. D'aucuns l'accusent même d'entraver les libéraux et d'être plus consensuel avec les socialistes. C'est très certainement exagéré, mais c'est une

petite musique qui tourne malgré tout en boucle. « On a l'impression qu'il donne sans cesse des gages à l'opposition pour ne pas se faire taxer de favoritisme », peste un édile régional libéral. Pour un autre, « il est devenu un grand notaire » ; c'est « devenu la loi du moindre risque ».

## DÉSIGNATION DES DIRECTEURS

La goutte d'eau ? C'est le nouvel organigramme du greffe du Parlement wallon. Sur sept postes de direction désignés récemment, quatre sont clairement étiquetés PS. Un est sans étiquette, un autre plutôt MR et le dernier, pas formellement octroyé, reviendra a priori aux Engagés. Exagéré, pour le président du MR, qui estime que l'on retrouve trop de gens « recasés ». Georges-Louis Bouchez estime, plus largement, que Willy Borsus cherche à donner trop de gages à celles et ceux qui ont mené la cabale contre l'ex-greffier Frédéric Janssens.

Bref, on est loin d'une saine ambiance entre le Montois et le Marchois, qui a peu de chances d'obtenir un nouveau poste clé si le MR devait encore être aux responsabilités après les élections de 2029... ■

Entre Bouchez et Borsus, la rupture est consommée. © BELGA



**LE SOIR**

# Boucle du Hainaut : le baroud d'honneur des bourgmestres

Le gouvernement wallon doit bientôt trancher sur le corridor de la Boucle du Hainaut, une ligne haute tension entre Avelgem et Courcelles. Le rapport d'incidence environnementale a été envoyé à tous les bourgmestres concernés, qui sont partagés entre impératifs énergétiques et réticences locales.

**BERNARD PADOAN  
STÉPHANE VANDE VELDE**

L'heure tourne dans le dossier de la Boucle du Hainaut, cette nouvelle ligne haute tension qu'Elia, le gestionnaire du réseau belge de transport électrique, veut construire entre les postes d'Avelgem et Courcelles. Associée à son équivalent flamand, Ventilus, la Boucle est jugée indispensable pour permettre d'acheminer l'électricité produite par le futur parc éolien offshore Princesse Elisabeth à travers le pays, tout en sécurisant l'alimentation énergétique du tissu industriel du Hainaut. Le projet est d'ampleur : longue de près de 90 km, la ligne de 380.000 volts, en courant alternatif et d'une capacité de 6 GW, survolera potentiellement le territoire de dix-huit communes wallonnes, en fonction du tracé qui sera choisi.

C'est François Desquesnes (Les Engagés), ministre wallon en charge de l'Aménagement du territoire, qui devra valider l'adaptation du plan de secteur préalable à l'édification de la Boucle. L'enjeu, pour l'instant, est de déterminer un corridor d'environ 200 mètres de

large à l'intérieur duquel Elia pourra implanter la ligne – l'emplacement précis des pylônes sera fixé plus tard, lors de la demande de permis d'urbanisme. Pour appuyer sa décision, le ministre a à sa disposition un rapport sur les incidences environnementales (RIE) réalisé par le bureau d'ingénierie Stratec. Le ministre n'est pas dans une position confortable, lui qui est un élu de la ville de Soignies, concernée par le trajet, et qui était farouchement opposé au projet lorsqu'il était dans l'opposition. « Ce n'est pas facile pour lui de trancher, mais il connaît bien la région et doit céder sur l'importance de ce projet », dit Jacques Dupire, bourgmestre de Frasnes-lez-Anvaing (ex-MR, aujourd'hui à la tête de la liste Ensemble Citoyens).

## Que dit le rapport ?

Les partenaires de majorité, que ce soit le ministre-président, Adrien Dolimont, ou Cécile Neven, la ministre de l'Énergie, n'ont d'ailleurs pas manqué de lui mettre la pression, craignant qu'il joue la montre. Mais lors de la séance parlementaire de fin avril, le ministre avait montré sa volonté d'avancer.

**A cette heure, le RIE est soumis pour avis à une cinquantaine d'instances. Celles-ci ont jusqu'au 9 juin pour faire parvenir leurs remarques à l'administration.**

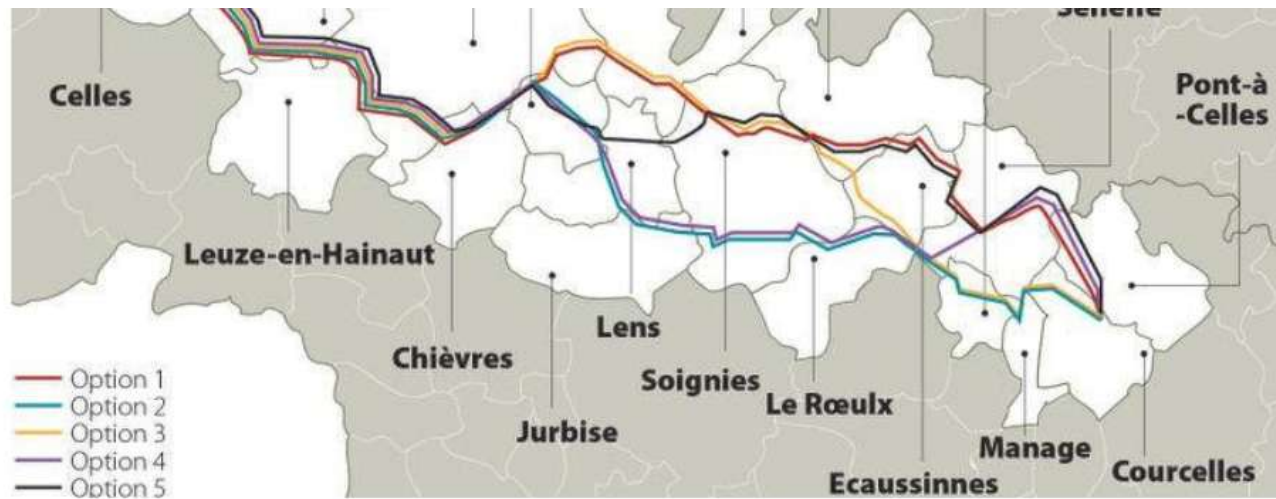
© PIERRE-YVES THIENPONT.

Le RIE a analysé l'impact environnemental (paysage, mobilité, champs électromagnétiques, faune et flore...) du tracé de base proposé par Elia ainsi que cinq parcours alternatifs qui ont été approfondis à la demande du ministre. Des alternatives qui permettent toutes « une certaine diminution des contraintes environnementales » par rapport au trajet initialement prévu, écrit Stratec dans son rapport.

Selon Stratec, le trajet 1 (qui passe par Ecaussinnes et Silly) et le 5 (qui est le plus linéaire) « se démarquent comme les plus intéressants globalement. Ils sont particulièrement avantageux sur les aspects socio-économiques et les ondes électromagnétiques. Les trois autres itinéraires ont des incidences totales presque équivalentes ». Ces deux itinéraires sont les seuls à ne pas « empiéter sur le site Seveso de DSV Logistics à Seneffe ». Le trajet 2, qui traverse Lens et passe au sud de l'entité de Soignies, n'a comme seul avantage sur les autres qu'il est le plus court, mais « les critères de faune et flore et de champs électromagnétiques sont ceux qui lui sont les moins favorables ». L'itinéraire 3, qui passe par Manage et Ecaussinnes, « se montre le plus avantageux du point de vue de la faune et la flore, car il ne traverse aucun site Natura 2000. Il est toutefois particulièrement désavantagé sur les plans socio-économique et paysage ». Le tronçon 4, qui passe notamment par Pont-à-Celles, Seneffe et Le Rœulx, « le plus long et le moins bien noté des cinq (...), se montre avantageux concernant les incidences sur le paysage et les infrastructures. Cependant, il est moins attractif sur le plan du patrimoine et de la faune et flore ».

## Boucle du Hainaut : les principaux itinéraires envisagés





« L'intérêt de chacun de ces itinéraires et des variantes locales devra être apprécié conjointement aux mesures d'accompagnement qui seront également mises en place afin de limiter les incidences environnementales », a déjà précisé François Desquesnes en réponse à des questions qui lui étaient posées au parlement wallon en avril dernier. « Ces mesures comprendront notamment des mécanismes de compensation financière pour les riverains, un mécanisme de compensation pour les entreprises et le secteur agricole ou encore des mesures d'intégration paysagère. »

En toute hypothèse, la Boucle du Hainaut devrait rester une ligne aérienne. Les opposants aux projets, communes et riverains, inquiets notamment de l'impact de la ligne sur la santé humaine et

qui dénoncent une « autoroute électrique surdimensionnée », ont longtemps défendu l'enterrement de la Boucle sous forme d'une ou plusieurs interconnexion(s) en courant continu. Mais cette contre-proposition, plus chère, semble bel et bien... enterrée, le rapport jugeant qu'« aucune alternative technologique ne s'est montrée plus adaptée que la ligne aérienne en courant alternatif ». Deux tronçons de quatre kilomètres de câbles pourraient toutefois être souterrains, ce qui « permet d'encore davantage atténuer les incidences environnementales du projet de ligne », écrit Stratec.

### Les bourgmestres sont divisés

Sur le terrain, certains bourgmestres se battent pour une solution enterrée : « On voudrait un trajet en souterrain pour éviter les effets de l'électromagnétisme », clame Jacques Dupire. « De plus, un des trajets casse totalement l'entrée de Frasnes-les-Anvaing et détruirait le potentiel de notre commune. Je ne suis pas opposé au projet, car il y a un réel besoin d'électrification, mais je voudrais que les études se penchent davantage sur les effets sur la santé. » Derrière ce constat, il y a de la résignation. « Malheureusement, on doit se résoudre à l'avalier, mais chez nous, ça passe très mal », ajoute le bourgmestre. « J'aimerais que ce projet ne passe pas par ma commune », ajoute celui d'Ecaussinnes, Sébastien Deschamps (Les Engagés). « C'est un peu le phénomène Nimby ("Not in my backyard", soit "Pas dans mon jardin", NDLR), je le conçois, mais 4.500 citoyens sont opposés fermement au projet, qui va défigurer toute notre campagne. Sur le plan touristique, cela va être une catastrophe pour toute la région. Pourtant, quoi qu'il arrive, tous les tracés passent par la commune. »

Certains ont encore de l'espoir que le tracé retenu évite leur commune. « Le tracé de base ne passait pas par notre commune », explique Violaine Herbaux

(MR), bourgmestre de Silly. « Et puis, le ministre Desquesnes a décidé d'élargir le RIE à d'autres communes. On a remis un avis défavorable, évidemment. Ce projet traverse des villages campagnards pour des industries qui ne sont pas sur notre territoire. Cela aurait plus de sens de faire passer la Boucle en suivant le tracé du canal de Nimy, qui relie Tournai à Mons, soit une zone de besoins (avec les cimenteries) à une autre zone de besoins (avec les *data centers* de Ghlin). »

D'autres la défendent. « Il y a encore des gens qui contestent son utilité, mais je ne peux pas leur donner raison », pointe le bourgmestre de Leuze-en-Hainaut, Hervé Cornillie (MR), dont la commune est concernée par les cinq tracés. « On ne sait plus garantir aux entreprises désireuses de s'installer une fourniture électrique adéquate. Cet investissement est nécessaire. »

Et puis, il y a une série de bourgmestres coincés entre des citoyens qui sont opposés à ce projet et leurs états-majors respectifs, favorables à la Boucle.

A cette heure, le RIE est soumis pour avis à une cinquantaine d'instances. Celles-ci ont jusqu'au 9 juin pour faire parvenir leurs remarques à l'administration, qui les compilera dans un rapport définitif qui sera transmis au ministre. A charge pour lui – ou, plus vraisemblablement, au gouvernement – de prendre sa décision... qui ne sera encore formellement que « provisoire ». Une nouvelle phase d'enquête publique s'ouvrira dans la foulée, avant que la révision du plan de secteur puisse être définitivement entérinée. Ce n'est qu'à l'issue de cette étape qu'Elia sera en mesure d'introduire les demandes de permis d'urbanisme – contre lesquels d'éventuels recours au Conseil d'Etat pourront être introduits – et, ensuite, de démarrer les travaux. Lancée en 2021 pour une mise en service initialement prévue en 2028, la Boucle du Hainaut ne devrait pas être achevée avant 2032-2033.

# Report du vote de la loi-programme



© BELGA

La loi-programme n'a à nouveau pas été soumise au vote ce jeudi soir en séance plénière de la Chambre, a-t-on appris à bonne source. Ce vote devrait avoir lieu la semaine prochaine.

Vincent Van Quickenborne (Anders) a réussi à rallier tout juste les 50 députés d'opposition nécessaires pour ce renvoi en commission de ce vaste texte qui traduit en mesures concrètes le budget 2026. La motion du libéral flamand n'a toutefois pas été soutenue par le PS. Du côté de la majorité, on souhaite toujours voter la loi-programme au plus vite.

« Chaque report postpose des mesures, dont certaines comme la baisse des accises sur l'électricité, sont pourtant positives. Et postpose également des rentrées pour les caisses de l'Etat, jusqu'à douze millions d'euros par mois de retard », regrette le chef de groupe MR à la Chambre, Benoît Piedboeuf, qui résume la situation en une phrase : « C'est le bordel ».

« C'est leur droit d'utiliser le règlement, que nous respectons. La loi-programme reviendra en plénière après être passée en commission. Un jour, la loi-programme sera votée. C'est toujours le cas quand il y a une majorité au parlement »,

ajoute, confiant, chef de groupe à la Chambre de la NVA, Axel Ronse. En commission, Anders entend déposer un amendement visant à valider la proposition alternative des partenaires sociaux sur l'index. Les libéraux flamands souhaitent remplacer l'indexation limitée des salaires (index en centimes) au-delà de 4.000 euros brut et des pensions et allocations au-delà de 2.000 euros brut pour cette année par ce mécanisme alternatif.

La proposition des partenaires sociaux suggère notamment de répercuter plus graduellement dans l'index l'évolution des prix du gaz et de l'électricité en annualisant (moyenne mobile sur douze mois) les fluctuations des prix énergétiques, actuellement mensualisées.

Après la deuxième lecture en commission, la loi-programme reviendra en séance plénière, non pas dans la foulée, mais la semaine prochaine, indique-t-on à bonne source. Un renvoi de l'amendement d'Anders au Conseil d'Etat n'est pas exclu, mais il ne semble pas y avoir d'intention en ce sens (pour l'instant).

Après la deuxième lecture en commission, la loi-programme reviendra en séance plénière, non pas dans la foulée, mais la semaine prochaine, indique-t-on à bonne source.

Un renvoi de l'amendement d'Anders au Conseil d'Etat n'est pas exclu, mais il ne semble pas y avoir d'intention en ce sens. BELGA (AVEC M.VN)

**La Libre** BELGIQUE

# L'Arizona étale ses divisions sur l'indexation et les mutualités

■ Les coups de semonce sont venus des deux partis centristes de la majorité, le CD&V et Les Engagés.

Le paradoxe n'a échappé à personne, jeudi, en séance plénière de la Chambre. Dans la majorité Arizona, le CD&V a confirmé son intention d'approuver la loi-programme prévoyant le plafonnement de l'indexation des salaires, tout en affirmant dans le même temps lui préférer l'alternative proposée par les partenaires sociaux – le vote de la loi, normalement prévu dans la soirée, devait cependant être reporté une fois de plus d'une semaine.

Dans le cadre de son accord budgétaire conclu en novembre, le gouvernement a prévu de plafonner à deux reprises les salaires au-delà de 4000 euros brut par mois, et les allocations sociales au-delà de 2000 euros brut. Les syndicats et le patronat, opposés à la mesure, ont mis sur la table une alternative consistant à lisser

l'impact des coûts de l'énergie dans le calcul de l'indexation. Dans la majorité, seul le CD&V s'est clairement dit favorable à cette proposition.

“On voit que la concertation sociale aboutit à une alternative qui serait meilleure pour la compétitivité, meilleure pour le pouvoir d'achat des travailleurs, et qui serait positif pour le budget”, a lancé la députée CD&V Nawal Farih, à la Chambre. “Donnez une chance à l'alternative [des partenaires sociaux] dans la perspective des [prochaines] négociations budgétaires”, a-t-elle dit au Premier ministre Bart De Wever (N-VA), assurant que son parti mettrait le dossier sur la table du gouvernement.

Si le plafonnement de l'indexation ne sou-

lève pas les foudres dans la majorité, il en va de même pour la réforme des mutualités, présentée mardi par le ministre de la Santé, Frank Vandenbroucke (Vooruit). Le socialiste flamand propose, pour l'essentiel, de lier davantage le financement public des mutuelles sur leurs résultats en matière de santé et de remise au travail des malades de longue durée, de limiter les avantages qu'elles offrent à leurs affiliés et d'interdire les investissements qu'elles font dans des organisations commerciales.

La charge du CD&V et des Engagés

“Oui, nous devons continuer à renforcer les politiques de retour au travail. Oui, le secteur mutualiste doit continuer à se moderniser.

Mais les mutualités ne peuvent pas être les boucs émissaires des difficultés de notre système de soins et de l'explosion des maladies longue durée”, a dénoncé à la Chambre la députée Isabelle Hansez, dont le parti, Les Engagés, est proche du secteur.

“Plusieurs annonces nous forcent à réagir, a-t-elle poursuivi. En évoquant la possibilité de réduire certains remboursements proposés [par les mutualités à leurs affiliés], de limiter certaines actions préventives pourtant essentielles, beaucoup de citoyens s'interrogent sur l'accessibilité aux soins. Enfin, l'augmentation très importante de la part variable du financement des mutualités – liée à des objectifs parfois difficilement maîtrisables – pose aussi question.”

Frank Vandenbroucke a répété que sa proposition était une base de négociation. Son espoir est d'arriver à un consensus d'ici au mois d'octobre. Quant au député CD&V Franky Demon, il a lancé au ministre: “Mon parti et le vôtre sont entrés dans ce gouvernement pour défendre la société civile. Restez un partenaire.”

Antoine Clevers

# “Le gouvernement wallon a aggravé la dette de 824 millions d’euros au lieu de la réduire”

■ Christie Morreale (PS) propose des pistes d’économies pour la Wallonie.

La Wallonie va devoir encore plus se serrer la ceinture. Il faudra faire 2 milliards d’économies supplémentaires d’ici à la fin de la législature. C’est le message envoyé il y a quelques jours par le ministre-Président Adrien Dolimont (MR) qui souhaite revoir l’accord du gouvernement passé avec Les Engagés en 2024. Les deux partis d’ailleurs ne sont pas forcément sur la même longueur d’onde pour déterminer la manière de trouver cet argent.

La cheffe de groupe PS au Parlement wallon, Christie Morreale, ne comprend pas toutes ces gesticulations de la majorité. “*Qu’est-ce qui a changé en un mois?*”, s’interroge-t-elle. “*Il y a un mois, Monsieur Dolimont venait au Parlement présenter son discours sur l’état de la Wallonie. À la même époque, son gouvernement présentait le résultat de son conclave budgétaire. Dans les deux cas, jamais il n’a annoncé une quelconque dégradation et, tout d’un coup, voilà qu’il annonce des économies supplémentaires.*”

Les 2 milliards à trouver, pas nouveau

D’autant que, selon Christie Morreale, ces deux milliards à trouver

gravent. La réduction des droits d’enregistrement fait partie des causes de cette aggravation de la dette. Le reste, c’est leur gestion. Ce sont des mauvais gestionnaires, des amateurs”.

La cheffe de groupe socialiste veut se montrer constructive, elle propose donc des pistes d’économies pour que le gouvernement wallon puisse reprendre la main sur les finances wallonnes. “*Tout d’abord, ils seraient bien inspirés de suivre l’avis du Conseil supérieur des finances qui propose un effort d’économies plus doux, mais sur un temps plus long pour retrouver l’équilibre budgétaire* (Ndlr: le gouvernement wallon n’en démord pas, il maintient son intention de ramener les finances wallonnes à l’équilibre en 2029).”

En plus de ça, elle propose au gouvernement de revoir sa copie sur les droits d’enregistrement. “*Il faut un mécanisme plus progressif comme celui que nous leur avons proposé. S’ils l’avaient adopté, cela aurait coûté moins cher.*” Elle ajoute encore 312 millions à récupérer chez le ministre Desquesnes (Les Engagés). “*Il a obtenu un budget de 312 millions pour les voies hydrauliques sortis de nulle part en compensation d’autres mesures touchant les ministres MR.*”

Elle estime aussi qu’en revoyant la réduction des droits de succession qui doit entrer en vigueur en 2028, “*le gouvernement ira chercher plusieurs centaines de millions.*”

Au niveau fiscal, elle souhaite aussi

recupérer 50 millions d’euros chez tous ceux qui disposent d’une voiture de société en leasing en Wallonie. Ils ne paient rien comme taxe et pourtant ils utilisent les routes wallonnes (Ndlr: les sociétés de leasing se trouvent en Flandre et à Bruxelles)”.

Des synergies

Il y a, selon elle, un deuxième poids aussi sur le mécanisme APE (aides à l’emploi) qui représente 1,2 milliard et sur les aides aux entreprises qui représentent 3,1 milliards d’euros. “*D’un côté, une évaluation et un audit positif existent et, pourtant, ils n’en font rien et réforment. De l’autre côté, ils refusent d’évaluer alors qu’on sait qu’il existe toute une série d’effets d’aubaine et qu’on pourrait récupérer des moyens.*”

Christie Morreale relance aussi le gouvernement sur les aides à la formation. “*C’est connu, un rapport montre que l’argent coule à flots pour des formations qui parfois ne sont même pas données. Ils n’en font rien.*” Elle dénonce encore les nouveaux incitants à l’emploi votés cette semaine au Parlement wallon et qui représentent 340 millions d’euros. “*Cette mesure va favoriser l’intérim et pas les entreprises, elle va précariser l’emploi, mais ils continuent.*”

Enfin, elle préconise des synergies entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles au niveau “*de l’ONE et de l’Aide à la jeunesse, notamment, cela permettrait de réaliser des*

La cheffe de groupe PS au Parlement wallon, Christie Morreale, ne comprend pas toutes ces gesticulations de la majorité MR-Les Engagés.

ne sont pas neufs. *“C’est déjà ce que M. Dolimont – qui est aussi en charge du Budget – annonçait en 2024 lorsqu’il a présenté la trajectoire budgétaire de son gouvernement. Que se passe-t-il donc pour que, tout d’un coup, il fasse comme si c’était nouveau?”*

L’ancienne ministre a bien sa petite idée. *“Le ministre-Président profite de la dégradation de la note de la Wallonie par Moody’s – qui était annoncée par lui-même il y a quelque temps et maintenant il joue la surprise – pour enfin dire la vérité aux Wallonnes et aux Wallons. Jusque-là, ils se sont mis la tête dans le sable. La situation géopolitique internationale était la même il y a un mois, elle ne peut donc pas servir d’excuse pour justifier des économies supplémentaires.”*

La socialiste liégeoise va même plus loin dans les attaques. Pour elle, se basant sur le compte 2025 – l’état réel des recettes et des dépenses de la Région pour l’année 2025 –, *“le gouvernement a aggravé la dette de 824 millions par les décisions qu’il a prises. Ils avaient annoncé qu’ils allaient la réduire, au contraire, ils l’ag-*

que le gouvernement wallon négocie avec les autres régions pour “ré-



La cheffe de groupe PS au Parlement wallon Christie Morreale propose des pistes d’économies au gouvernement wallon.

# Victoire pour les enseignants : un jugement sur les prépensions donne raison au SLFP

■ Un jugement obtenu par l'Appel et le SLFP confirme le dégel des demandes de prépension des enseignants.

Depuis le 12 février 2025, les demandes de DPPR (disponibilité précédant la pension de retraite) introduites par les membres du personnel de l'enseignement étaient gelées par l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

À l'origine de ce blocage, la décision du service fédéral des pensions (SFP) *“de ne plus communiquer la première date de prise de cours de la pension (dite “date P”) des membres des personnels de l'enseignement”*, explique un communiqué de presse conjoint de l'Appel (Association Professionnelle du Personnel de l'Enseignement Libre) et du SLFP Enseignement.

## Des dates qui avaient disparu

Pour pouvoir avoir une DPPR – qui permet de réduire ou d'arrêter ses prestations avant l'âge de la retraite – il faut se référer à la date P (première date de pension commune que le membre du personnel peut prendre) qui figure sur le site du SFP. *“Ce sont justement ces dates-là qui avaient disparu chez certains affiliés, qui n'obtenaient donc*



Le jugement du Tribunal confirme la position du SLFP Enseignement.

Les organisations syndicales sont parvenues à faire reculer l'échéance de juillet 2026 au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

*pas d'accord pour la DPPR”*, résume Catherine Henrard, permanente syndicale du SLFP.

Et pour cause, le décret-programme devant être voté mercredi prochain stipule qu'à partir de juillet 2026, les DPPR dans l'enseignement ne pourront plus être accordées plus longtemps que deux années avant la date P. *“Or, beaucoup de nos affiliés voulaient déjà rentrer dans le système de la DPPR, qui pouvait être prise plus de deux années avant la date P si vous aviez un nombre de mois suffisants dans votre pot”*, détaille Catherine Henrard.

## Une procédure au tribunal

En l'absence de réponse de la FWB après une mise en demeure datant du 18 avril lui demandant de statuer sur les demandes de DPPR introduites, une procédure au tribunal de première instance de Bruxelles a été engagée le 26 juin 2025. Son jugement a été rendu mercredi dernier, le 13 mai. Il confirme la position du syndicat. *“Ainsi, le tribunal enjoint au Service fédéral des Pensions de communiquer les dates P de nos affiliés plaignants et enjoint à la Communauté française de communiquer leur pot DPPR et de vérifier si ce pot était suffisant”*, explique-t-il.

Les organisations syndicales sont donc parvenues à faire reculer l'échéance de juillet 2026 au 1<sup>er</sup> janvier 2027, ce qu'elles considèrent comme une vraie victoire. *“Les demandes qui ont été faites vont pouvoir être analysées. Si les gens rentrent dans les conditions, ils pourront avoir leur DPPR”*, se réjouit Catherine Henrard. *“Ce jugement*

## Le mouvement de grève s'étend

---

Depuis ce lundi 18 mai, de nombreuses écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont en grève. Le mouvement, qui avait surtout débuté dans la région liégeoise en début de semaine, s'est depuis propagé à un nombre important d'écoles francophones du pays. Les derniers jours, les syndicats faisaient état d'une centaine d'écoles concernées, un nombre qui devrait augmenter de jour en jour, bien que difficile à quantifier. La forme de cette contestation varie selon les établissements : si certains resteront fermés pendant plusieurs jours, d'autres ont mis en place une grève tournante, des arrêts de travail, ou encore des actions symboliques. Le mouvement devrait durer jusqu'à mercredi prochain, le 27 mai, date du vote du décret-programme II au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

*rappelle qu'on ne peut pas suspendre ou refuser des demandes sur la base d'une réforme annoncée mais non encore adoptée", ajoute-t-elle. "En démocratie il n'appartient pas à une administration ou à une autorité politique de se placer au-dessus des lois", souligne de son côté le communiqué du SLFP.*

### Le flou subsiste

Cela étant, le futur des DPPR n'est pas encore très clair. Lorsque la réforme fédérale des pensions sera votée, plusieurs nouveaux éléments – tels que le report de l'âge de la pension commune, par exemple – rentreront en compte. *"Le législateur nous laisse aussi dans le flou concernant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2027",* déplore la permanente syndicale du SLFP. *"Pour être sûrs, je dis à mes affiliés qu'ils peuvent introduire une demande avec une prise d'effet avant cette date-là",* explique-t-elle. *"Puisqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2027, comme on ne pourra plus prendre sa DPPR qu'endéans deux années, on sera de nouveau dans l'incertitude: sera-t-elle par exemple accordée aux gens qui la demanderont au mois d'octobre pour la prendre au mois de janvier? Ce n'est pas clair dans le décret",* regrette-t-elle.

Caroline Vandenebeele

# Desquesnes interdit à Engie de détruire les tours de Tihange 1 et 2

■ Si le ministre a accordé le permis, une condition suspensive bloque Engie pour le moment.

François Desquesnes (Les Engagés), le ministre wallon du Territoire, a statué sur le recours introduit par la ville de Huy contre le permis octroyé à Engie en faveur de la démolition des tours de refroidissement de Tihange 1 et 2.

Au total, six recours avaient été introduits à l'encontre du permis de destruction délivré par l'administration wallonne. Le recours de la ville de Huy était le seul suspensif.

François Desquesnes nous a confirmé que, sur les plans urbanistiques et environnementaux, le permis octroyé à Engie était tout à fait valable. Néanmoins, cela ne veut pas dire qu'Engie a reçu l'autorisation de détruire ses tours de refroidissement.

*“La Région wallonne est compétente pour les permis d'urbanisme et d'environnement, à l'exception de ce qui est nucléaire, nous explique François Desquesnes. Il faut donc deux autorisations, une de la Région wallonne, et une du fédéral. Or, à ce jour, le fédéral a donné l'autorisation de fermer Tihange 2 mais pas Tihange 1. Nous avons donc octroyé le permis sous la condition suspensive qu'Engie obtienne une autorisation de fermeture de Tihange 1 délivrée par le fédéral”.*

En clair, Engie ne peut ni détruire la tour de refroidissement de Tihange 1 ni celle de Tihange 2, selon le ministre. Et selon lui, l'autorisation de-

vra être délivrée à la fois par le ministre de l'Intérieur, Bernard Quintin (MR), et par le ministre de l'Énergie, Mathieu Bihet (MR). Autant dire qu'Engie risque de ne pas recevoir cet aval, alors que le gouvernement De Wever souhaite prolonger la durée de vie des centrales nucléaires.

## Pas de gros changements sur le terrain

Ceci dit, cette décision intervient alors que le gouvernement De Wever et Engie se sont mis d'accord, le 30 avril dernier, pour entrer en “*négociations exclusives*” autour de la nationalisation du parc nucléaire belge. À court terme, cette décision de François Desquesnes ne change donc rien sur le terrain. En effet, Engie s'est engagé à mettre sur pause le démantèlement de ses centrales nucléaires, durant les négociations avec les cabinets de Mathieu Bihet et du Premier ministre, Bart De Wever (N-VA).

Pour rappel, Engie et le gouvernement se sont engagés à négocier “*de bonne foi*” un “*protocole d'accord*” concernant la nationalisation du parc nucléaire d'ici le 1er octobre prochain. Le démantèlement des tours de refroidissement était donc de facto gelé au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre prochain.

La condition suspensive décidée par François Desquesnes empêchera donc Engie de démanteler, si jamais les négociations sur la nationalisation du parc nucléaire devaient échouer.

Par ailleurs, des recours pourraient éventuellement être introduits devant le Conseil d'État contre la décision de François Desquesnes. Affaire à suivre donc.

Laurent Lambrecht

## 6

### recours

Au total, six recours avaient été introduits à l'encontre du permis de destruction délivré par l'administration wallonne.



# Soignies : les profs de Saint-Vincent descendent dans la rue

Publié le 21 Mai 2026 à 16:16 'A'

<https://www.antennecentre.tv/actu/soignies-les-profs-de-saint-vincent-descendent-dans-la-rue/28815>

# Soignies : Non aux pylones géants

par **Audrey Decroes**

Publié le 21 Mai 2026 à 12:50 'A'

---

<https://www.antennecentre.tv/actu/soignies-non-aux-pylones-geants/28809>